

RAPPORT D'ACTIVITÉS

2023

SOMMAIRE



4-7

Rapport moral

Activités régulières

8-63

Solidarité France - Accès aux droits

8

Solidarité France - Insertion professionnelle et linguistique

26

Solidarité Internationale - Haïti

38

Solidarité Internationale - Salvador

46

Solidarité Internationale - Colombie

56

Communication

60

2023 : une année intense

L'année 2023 a été une année pleine de chamboulements aussi bien au sein d'Habitat-Cité que sur le plan législatif et politique en France et dans le monde. Retour sur cette année pleine de défis pour l'équipe.

Renouvellement et développement

Au sein d'Habitat-Cité, l'équipe de salariés s'est renouvelé en accueillant 6 nouveaux salariés sur un total de 14 et 2 salariées ont changé de poste en interne. Autant dire qu'avec un effectif renouvelé de moitié, il a fallu apprendre à faire équipe, transmettre, s'adapter mais aussi prendre du recul et jeter un regard neuf sur nos pratiques professionnelles.

Parmi ces nouveaux salariés qui ont rejoint l'équipe, deux sont des créations de poste suite au lancement d'un nouveau projet, une plateforme d'évaluation linguistique sur le territoire d'Est-Ensemble. Ce nouveau projet permet à Habitat-Cité de développer ses compétences en termes d'apprentissage du Français Langue Etrangère et d'être plus ancrée sur un territoire sur lequel elle est présente depuis une vingtaine d'années.

L'association a également mené des missions de prospection en Colombie dans l'objectif de débiter un projet de développement de l'habitat pour les anciens guérilleros qui ont signé un accord de paix avec le gouvernement colombien. Une salariée est en portage salarial et basée en Colombie, d'où elle réalise le suivi des projets de solidarité au Salvador et, bientôt, en Colombie.

Une précarisation accrue des plus vulnérables

Sur le plan politique et législatif, il a également fallu montrer de l'agilité et de la résilience. Entre la nouvelle loi Kasbarian, qui criminalise davantage les personnes vivant en squat alors que c'est un choix par défaut faute de logements et de places d'hébergement, l'expulsion de ménages vivant en hôtel 115 afin d'être prêts à accueillir les Jeux Olympiques d'été, une nouvelle loi sur l'immigration et la reprise des renvois d'étrangers, Habitat-Cité voit se resserrer l'étau autour des personnes qu'elle accompagne. Ces mesures ne font que renforcer la situation de précarité des ménages, avec la constatation d'une augmentation importante des problèmes de santé mentale et d'un fort sentiment de détresse. Les personnes primo-arrivantes vont mettre plus de temps à s'insérer professionnellement et socialement du fait de ces nombreuses barrières et le coût pour l'Etat n'en sera que plus grand. Il est fort regrettable de ne considérer les primo-arrivants que comme un fardeau alors que ces personnes ont également beaucoup à apporter au pays dans lequel elles souhaitent s'installer : résilience, qualités d'adaptation, multi-linguisme et multi-culturalité, compétences professionnelles dans des métiers en tension, etc.

Lueurs d'espoir

Heureusement, il y a des lueurs d'espoir. Alors que la France a renvoyé Monsieur A. en Ouzbékistan, et cela malgré la décision contraire de la Cour européenne des droits de l'homme (CEDH) et l'attente d'une décision du tribunal administratif quant à une demande de recours, le Conseil d'Etat vient d'invalider le renvoi et enjoint au gouvernement de ramener Monsieur A. car il encourt des risques sérieux de torture dans son pays. Si Monsieur A. n'est toujours pas tiré d'affaires (il a subi des violences en prison en Ouzbékistan), cette décision du Conseil d'Etat est historique et fera jurisprudence à l'avenir. C'est surtout un très beau combat remporté par Habitat-Cité, l'Association droits de l'Homme en Asie centrale et l'avocate Lucie Simon qui accompagnent Monsieur A. depuis plusieurs années.

Dans un autre domaine, le collectif Changer de cap se bat depuis 2 ans pour démontrer que les algorithmes, utilisés par la CAF pour cibler les bénéficiaires qui font l'objet d'un contrôle, sont discriminants. Avec l'association la Quadrature du Net il a été prouvé que les algorithmes attribuent un score de risque aux bénéficiaires des allocations et ciblent en majorité des ménages qui cumulent les vulnérabilités. Le travail du collectif Changer de cap remet



au centre du débat parlementaire les questions de transparence, d'information du public dont les données personnelles sont utilisées et de prise en compte des situations individuelles des allocataires. A l'instar d'autres associations, Habitat-Cité se réjouit car elle lutte depuis plusieurs années pour que des familles qui n'ont aucune ressource ne soient pas durement pénalisées, sans tenir compte de leur situation de grande vulnérabilité.

Haïti et Salvador, dans la tourmente

A l'international, la situation n'est pas plus reluisante. Il est toujours dangereux d'effectuer des missions en Haïti et nos partenaires Ojucah et Ateco résistent tant bien que mal dans un pays où l'Etat est absent : les professeurs ne sont plus payés, les maires et autres élus ont terminé leur mandat mais aucune élection n'est pour le moment prévue. Les familles des communautés de La Vallée de Jacmel et Baintet font face à une inflation galopante et éprouvent les plus grandes difficultés à trouver des moyens de subsistance. Le prix des matériaux de construction a plus que doublé mais l'association s'engage à terminer le même nombre de maisons qu'initialement prévu.

Au Salvador, la démocratie se réduit comme peau de chagrin. Le nombre de sièges au parlement a été réduit et une loi a voté le regroupement de plusieurs villes et villages au sein de communautés de communes. Ces lois permettent au président du Salvador, Nayib Bukele, de s'assurer une majorité au parlement et au sein des collectivités locales. L'enjeu pour Habitat-Cité et ses partenaires est de poursuivre leurs missions d'amélioration de l'habitat au service des habitants les plus précaires malgré des contextes nationaux fragiles.

Le principe de non-discrimination en question

En France, l'Agence Française de Développement (AFD) a tenté de conditionner le financement des Organisations de la société civile (OSC) à la mise en place d'un dispositif de criblage des bénéficiaires dans le cadre de la lutte contre le terrorisme et le blanchiment d'argent. Sous la houlette de Coordination Sud, les OSC se sont levées contre cette initiative contraire au principe de non-discrimination de l'attribution de l'aide aux populations. Les bénéficiaires des actions de solidarité ne doivent être sélectionnés qu'en raison de leur situation de dénuement. Grâce à l'action de Coordination Sud, le 10 février 2023, le Conseil d'Etat a annulé les lignes directrices de l'AFD au motif que l'obligation de criblage n'existe pas dans le droit et ne peut être imposée aux OSC. Cependant, Coordination Sud et les OSC se doivent de rester vigilantes alors que dans le cadre du renouvellement des financements de l'AFD, l'obligation de cribler les partenaires et les prestataires des projets de solidarité va être imposée.

Assurer la pérennité de nos actions

Dans ce contexte politique et législatif préoccupant, Habitat-Cité tente de pérenniser ses actions en consolidant sa situation financière et cela passe aussi bien par le fait de nouer des relations durables avec les financeurs qui la soutiennent depuis longtemps comme de développer les dons qu'elle reçoit de la générosité du public. Ces dons sont essentiels car ils contribuent à la réalisation d'actions entreprises à la seule initiative de l'association sans que celle-ci obéisse à des contraintes imposées par les financeurs. Ils renforcent également les fonds propres de l'association, ce qui lui permet d'investir dans un nouveau projet ou de contribuer au développement de l'association (financement des locaux, agrandissement de l'équipe, développement de sa stratégie de communication, etc.). Cette année, après une année consacrée à Haïti et une autre aux activités globales de l'association, nous avons lancé une campagne de dons pour cofinancer les formations de français à visée professionnelle.

De façon plus générale, nous vous remercions de nous lire, de nous soutenir en répondant présent à nos invitations, en réalisant des missions de bénévolat ou en faisant un don, de parler d'Habitat-Cité autour de vous. Sans votre confiance, notre travail en serait beaucoup plus compliqué.

MARIE PASCAL
Directrice d'Habitat-Cité



CHAPITRE 2.1

Solidarité France

ACCES AUX DROITS



INTRODUCTION

Objectifs poursuivis en 2023

- Favoriser l'accès à un titre de séjour ainsi qu'à un hébergement ou un logement pour toute personne migrante s'adressant à l'association ;
- Permettre aux occupant-es sans droits ni titres vivant en bidonvilles ou en squat d'être relogé-es et d'accéder à l'ensemble de leurs droits ;
- Améliorer l'identification des violences subies par les femmes migrantes en situation de précarité et leur prise en charge, notamment dans leur mise à l'abri.

Ces différentes actions, menées à travers un accompagnement individuel par des chargé-es de mission à Pantin (93), Paris (75) et en Seine-et- Marne (77), devaient permettre l'accompagnement de 900 bénéficiaires au total.

Profil des exilé-es accompagnés-es

En 2023, Habitat-Cité a accompagné près de 850 personnes résidant dans toute l'Île-de-France et plus particulièrement en Seine-Saint-Denis, en Seine-et-Marne, dans le Val-de-Marne et le Val- d'Oise. La majorité d'entre elles venait de pays russophones, en particulier de Russie (République de Tchétchénie et Nord-Caucase), d'Ukraine, de Moldavie, de Géorgie, d'Arménie, d'Azerbaïdjan, d'Asie centrale et de Roumanie car Habitat-Cité a une équipe salariée et bénévole trilingue en roumain, en russe et en anglais.

La plupart du public extra-européen accompagné était sans-papiers, en situation irrégulière ou en cours de procédure. Il s'agissait majoritairement de demandeur-es du droit d'asile ou de débouté-es ayant parfois fait plusieurs demandes de réexamen, mais aussi de personnes demandeuses de titre de séjour pour soins ou d'admission exceptionnelle au séjour.

L'association a également accueilli une part importante de réfugié-es, de personnes régularisées et de citoyens intra-européens dans une situation stable sur le plan du droit au séjour, mais dans une situation de précarité importante en raison de freins à l'accès aux droits ou de problématiques personnelles et familiales.

En de plus rares cas, Habitat-Cité a également accompagné des personnes réfugiées qui se sont vues privées de leur statut et menacées d'expulsion du territoire.

Freins à l'accès au logement

Quand elles n'étaient pas hébergées par des tiers, l'écrasante majorité des personnes qui se sont adressées à Habitat-Cité vivaient en hébergement d'urgence, en squat, à la rue ou en bidonville. Leur manque d'accès à un hébergement stable et décent durant cette période d'accompagnement a joué un rôle déterminant dans leur capacité à mener de front des démarches administratives complexes et des démarches d'insertion socio- professionnelles — autant d'étapes préalables à leur accès à un logement pérenne dans un contexte de saturation du 115, de raréfaction des possibilités d'accès à l'hébergement, au logement intermédiaire et au logement social en Île-de- France. À leurs difficultés sur le plan du logement s'ajoutaient d'autres problématiques : difficultés d'accès à un titre de séjour, absence ou irrégularité de ressources financières, freins à l'insertion professionnelle (méconnaissance du français, des démarches d'accès à l'emploi), problèmes de santé physique ou mentale, situations de blocage dans l'accès aux droits, discriminations, violences, exploitation économique...

Atteinte des objectifs et perspectives

Afin de favoriser l'accès à l'hébergement et au logement de ce public exilé, les équipes d'Habitat- Cité ont donc travaillé sur plusieurs volets : asile et droit au séjour, hébergement, logement, soins, ouverture de droits sociaux, scolarisation des enfants, orientation vers des cours de français. Les moyens d'action déployés visaient à la fois la réalisation des démarches en tant que telles, et l'explication de ces démarches aux ménages accompagnés afin qu'ils puissent les comprendre, s'en saisir puis les mener en toute autonomie.

Si les projets se sont globalement déroulés conformément à ce qui avait été prévu, l'année a été marquée par une crise de l'accès à l'hébergement/ logement et un recul de l'accès aux droits qui a particulièrement fragilisé les personnes accompagnées — laissant entier sinon plus impérieux encore l'enjeu de poursuivre l'accompagnement des personnes en situation précaire et en exil en 2024.

ACCÈS AU DROIT D'ASILE ET AU SÉJOUR

En 2023, Habitat-Cité a continué de proposer un accompagnement juridique et social global aux familles et aux personnes seules à leur arrivée en Ile-de-France. Ces personnes, en partie confrontées au manque de ressources financières de par leur statut administratif ainsi qu'à des problèmes de compréhension des démarches conditionnant l'accès au séjour et aux droits, vivaient globalement dans des situations très précaires – à la rue, en squat, chez des tiers ou en hébergement d'urgence.

Les chargé-es de mission qui les ont accompagnées tout au long de l'année ont tour à tour été confronté-es à la difficulté d'obtenir gain de cause dans leurs demandes de régularisation et aux problématiques croissantes liées à la dématérialisation des démarches d'accès ou de renouvellement du droit au séjour.



Des demandes d'asile en hausse du fait de la guerre en Ukraine

Depuis le début de la guerre en Ukraine, de nombreux demandeurs d'asile originaires des ex-républiques de l'Union Soviétique sollicitent l'aide d'Habitat-Cité pour demander un réexamen de leurs demandes d'asile à la lumière des faits nouveaux liés au conflit.

Nombreux sont ceux qui redéposent une demande en faisant valoir la menace d'être mobilisés et envoyés sur le front. Cette menace est particulièrement pesante pour les hommes tchéchènes au vu du nombre

de personnes mobilisées en république tchéchène et au Daghestan, ainsi qu'en raison du degré de violence institutionnelle régnant à l'égard des Tchétchènes depuis vingt ans. Ces derniers, comme les autres personnes appartenant aux minorités nationales, sont les premiers mobilisés en Russie.

Malgré cela, l'Office Français de Protection des Réfugiés et des Apatrides (OFPRA) continue de rejeter pratiquement toutes les demandes d'asile des hommes tchéchènes liées à ce motif.

Dans le même temps, les autorités de la République tchéchène usent de menaces et de violences à l'encontre des familles des hommes qui ont quitté le pays pour les obliger à revenir. Ceux qui reviennent sont

immédiatement mobilisés ou enfermés et poursuivis en tant que « terroristes » afin de soutirer de l'argent à la famille avant de l'envoyer au front.

En 2023, les Ukrainien·nes ont été de plus en plus nombreux·ses à s'adresser à Habitat-Cité afin de résoudre des difficultés administratives et sociales. Il s'agissait aussi bien de personnes arrivées en France avant le début du conflit russo-ukrainien ayant besoin de faire reconnaître leur besoin de protection que de personnes arrivées suite à la guerre. Les personnes qui se sont tournées vers l'association avaient des profils très variés, de personnes âgées et sans support familial, aux étudiant·es cherchant à reprendre leurs études, en passant par des familles en rupture d'hébergement, ayant des enfants malades ou en situation de conflit familial. Habitat-Cité a dans ce cadre accompagné davantage d'Ukrainien·nes que les années précédentes dans l'ouverture de droits ou l'orientation en cas de violences subies – les moyens d'accueil étatiques spécifiques aux Ukrainien·nes mis en place à l'orée de la guerre montrant là aussi leurs limites.

Des refus d'accès au droit d'asile quasi systématiques

La situation des déboutés du droit d'asile qui demandent un réexamen est d'autant plus délicate que les préfectures ont commencé en 2023 à délivrer une OQTF non pas après la décision du rejet de l'OFPRA ou de la CNDA, mais bien dès le dépôt de la demande de réexamen (soit au moment du rejet de délivrance d'une attestation de demande d'asile).

Dans le cas des procédures Dublin, la contestation au tribunal administratif de la décision de transfert aux autorités du pays dit responsable du traitement de la demande d'asile a systématiquement été rejetée, même dans le cas de pays européens qui n'accorderaient pratiquement pas de protection internationale. En 2023, Habitat-Cité a donc eu à traiter plus de demandes d'asile, de premières demandes ou de réexamens, mais moins de décisions favorables de protection.

L'équipe suivant de nombreuses personnes placées en procédure Dublin, elle a engagé des actions de médiation particulièrement importantes auprès du 115 et de l'assurance maladie afin de tenter de répondre aux besoins d'accès à l'hébergement et aux soins des ménages durant les longs délais d'attente de leur procédure (18 mois en moyenne avant de pouvoir redéposer une demande d'asile).

Un accès à l'admission exceptionnelle au séjour aléatoire

Eu égard à ces refus, de nombreux ménages ont été accompagnés dans le dépôt de demandes d'Admission Exceptionnelle au Séjour (AES). Ces demandes ont à la fois été réalisées par des familles tchétchènes dont les persécutions ont été considérées comme étant insuffisantes, que des familles géorgiennes arrivées en France il y a plusieurs années afin d'accéder aux soins. La plupart ne maîtrisent pas le français et sont contraints de travailler au noir quand ils parviennent à trouver des opportunités. Leur demande d'AES est souvent motivée par la scolarisation de leurs enfants sur le territoire français – une condition d'obtention que les Préfectures contrôlent non seulement en se penchant sur des certificats de scolarisation, mais également en exigeant les bulletins de notes – conditionnant manifestement la délivrance de titres à l'appréciation de leurs résultats scolaires.

Les refus sont fréquents même pour des familles qui sont en France depuis dix ans ou plus, et sont parfois assortis d'OQTF et d'Interdiction de Retour sur le Territoire Français (IRTF), alors que les familles ne possèdent pour certaines plus aucune attache dans leurs pays d'origine et que les enfants sont souvent pleinement intégrés.

L'étude des décisions positives et négatives délivrées par les préfectures démontrent des différences de traitement difficilement compréhensibles voire manifestement aléatoires.

Souvent, un seul membre de la famille obtient un titre de séjour d'un an, tandis que le deuxième n'a pas de réponse ou reçoit un refus. D'autre fois, des personnes perdent le titre qu'elles ont obtenu parce qu'elles n'ont pas réussi à rassembler assez rapidement la somme nécessaire pour payer le timbre fiscal requis pour l'étude du dossier de chaque membre de la famille.

Plusieurs pères de famille ont par ailleurs reçu un refus et une OQTF qu'Habitat-Cité ne parvient pas à faire contester – souvent parce qu'ils ne parviennent pas à prouver s'être occupé effectivement de leur enfant. Les preuves exigées dans ce cadre ne sont pas explicitées par les préfectures et varient d'une administration à l'autre.

Dans ces situations, Habitat-Cité les appuie dans la demande de lettres de professeur·es justifiant l'accompagnement des enfants par leurs soins, ou bien de preuves d'accompagnement de leurs enfants à l'hôpital. En dehors de ces documents, l'association est souvent impuissante à obtenir les gages exigés par les préfectures, notamment lorsque les familles vivent en hôtel 115 sans revenu déclaré – l'administration considérant dans ce cas que les parents ne prennent pas soin de leurs enfants.



Des délais et une dématérialisation précarisant toujours davantage les exilé·es

Complexité du dépôt des dossiers

La dématérialisation a rendu plus complexe les démarches pour l'ensemble des exilé·es au cours des dernières années.

Pour les demandes d'admission exceptionnelle au séjour, les demandes se font sur différents sites en fonction de la préfecture et de la situation des personnes à l'arrivée en France. Les modalités de constitution des dossiers diffèrent donc d'une préfecture – et nécessitent une compréhension des démarches ainsi qu'une maîtrise des outils informatiques que la plupart des demandeurs ne possèdent pas. Chaque dossier demande par ailleurs la réalisation de centaines de scans et la combinaison de fichiers rendant indispensable la possession d'un ordinateur pour réaliser lesdites démarches.

Périodes de traitement indéterminées

Les dossiers et les simples demandes de rendez-vous en 2023 sont restés en instruction pendant plusieurs mois à plusieurs années (certains dossiers étant déposés depuis deux ou trois ans sans réponse) et la saisie par le défenseur des droits permet seulement

de constater si le dossier est reçu par la préfecture. Le juge administratif a tendance à considérer qu'il n'y a pas de délai trop long pour un rendez-vous en cas de demande d'admission exceptionnelle au séjour. Fin 2023, des personnes ayant attendu un an un premier rendez-vous à la préfecture de l'Essonne se sont ainsi vues informées que la procédure avait changé et qu'ils devaient désormais déposer l'ensemble des pièces sur un autre site internet.

Maintien contraint des personnes en inactivité

Beaucoup de jeunes étrangers scolarisés en France et arrivés avant leur majorité se trouvent contraints d'interrompre leurs études une fois confrontés à la nécessité de demander un titre de séjour passés 18 ans. Ceux-ci sont effectivement dans l'impossibilité de suivre un cursus scolaire le temps de leur régularisation ou de trouver un emploi alors même que la nécessité de venir en appui à leur famille ou de s'en émanciper est forte. Cette inactivité contrainte est souvent vécue comme une forte injustice entraînant et une perte de perspectives et un besoin d'accéder à des revenus informels. En 2023, Habitat-Cité a également accompagné plusieurs étudiants, qui souhaitaient faire leurs études en France mais n'avaient pas obtenu de visa étudiant. Pour ceux-ci comme pour les personnes en recherche de cours de français, les places en formation sont extrêmement rares en l'absence de régularisation. Si les exilé·es adultes traversent donc la



même problématique que les jeunes étrangers scolarisés en France, la situation est une violence d'autant plus forte pour ces derniers qu'ils avaient été intégrés au système scolaire français avant d'en être écartés.

Et rupture répétée des démarches d'insertion socio-professionnelles engagées

Pour les personnes ayant obtenu un titre de séjour ou étant en procédure de régularisation, la dématérialisation des procédures couplée aux délais d'attente engendre des ruptures de droits aux effets également graves : les attestations provisoires téléchargeables en ligne qui ont remplacé les récépissés délivrés en préfecture ne sont souvent pas reconnues par les administrations, bloquant l'accès à des services essentiels comme l'ouverture de comptes bancaires ou la délivrance de cartes vitales.

De plus, certains demandeurs reconnus réfugiés se voient refuser l'accès aux démarches en ligne, car le système informatique de l'ANEF ne les reconnaît pas comme tels. Malgré les tentatives de signalement auprès de la préfecture — par Habitat-Cité, mais aussi par des associations partenaires et des avocat-es — les problèmes persistent, entraînant la perte de droits à l'assurance maladie, aux allocations familiales, à l'emploi et même au logement social. Parallèlement, les délais de traitement des dossiers par le service de protection de l'OFPPA se sont considérablement allongés depuis 2022. Les retards dans l'établissement des actes d'état civil par l'OFPPA bloquent l'obtention

de titres de séjour et des prestations sociales, replongeant ainsi les réfugiés dans la précarité.

Aslan, 20 ans, obtient un récépissé après 12 ans d'attente

Aslan est arrivé en France avec sa famille à l'âge de 8 ans. Après avoir demandé une première fois l'asile, ses parents se sont retrouvés déboutés et à la rue. Ils ont par la suite trouvé refuge dans un squat à Montereau-Fault-Yonne (77), où Habitat-Cité a suivi les parents et leurs cinq enfants. Pendant plusieurs mois, la famille a essayé de survivre grâce à des dons de denrées alimentaires délivrés par des associations. Malgré ce contexte de précarité important, Aslan a continué sa scolarité jusqu'à réussir son CAP et son baccalauréat dans les métiers de l'accueil. À ses 18 ans, Habitat-Cité l'a aidé à déposer une demande de titre de séjour jeune majeur. Après plus d'un an et demi d'attente, la préfecture a signalé avoir perdu son dossier et a demandé à l'association de redéposer un dossier complet au titre de l'admission exceptionnelle au séjour. Freiné dans son insertion par l'absence de droit au séjour, Aslan a redoublé une année pour pouvoir rester au lycée et s'est investi corps et âme dans le sport. Il a dans ce cadre gagné plusieurs médailles et le respect des habitants de son quartier.

Après 12 ans de présence en France, Aslan a enfin pu obtenir un récépissé confirmant son dépôt de demande de carte de séjour. Il est aujourd'hui toujours en attente de la réponse à ladite demande.

ACCÈS À L'HÉBERGEMENT ET AU LOGEMENT

L'explosion du sans-abrisme face aux expulsions

Si Habitat-Cité a observé une augmentation des personnes sans-abri suite à la fermeture progressive des places d'hébergement dès le début de l'année 2023, une vague d'expulsions des hôtels 115 a été constatée à partir de l'été avec notamment des remises à la rue sèches, motivées par de simples défauts de coopération de la famille selon le service social d'accompagnement des familles. Fin 2023, l'association a accompagné, impuissante, des familles avec enfants restées à la rue en hiver.

Parmi les personnes affectées, on retrouve des familles nombreuses, des familles accueillant un enfant malade, des femmes seules, des personnes sans papiers et des réfugiés politiques statutaires. S'il est possible pour l'équipe de faire des signalements, ceux-ci sont rarement suivis d'effets.



La place centrale de la médiation dans l'accès et le maintien dans l'hébergement

Sur demande des familles, Habitat-Cité a réalisé de nombreuses médiations avec le 115 (appels, traductions). Parmi ces ménages, certains ne parvenaient pas à obtenir un certificat d'hébergement du 115 et

se plaignaient souvent de l'accompagnement social proposé par le 115 — inexistant d'après la plupart d'entre eux. Ils ont également demandé à l'équipe de les assister pour les rendez-vous téléphoniques bimensuels.

Les personnes en exil rencontrent un frein important dans la compréhension du système administratif en raison de leur niveau de maîtrise relatif de la langue française. Le fait de ne pas pouvoir toujours échanger avec une personne physique rend plus courants les incompréhensions voire le recours aux procédures



contentieuses auxquelles sont associées des délais d'attente importants. Pour assurer une égalité dans le dialogue, l'association assure donc l'interprétariat lors des rendez-vous pour que les bénéficiaires puissent s'impliquer dans les discussions. L'interprétariat est une clef importante d'apaisement du phénomène de crispation des relations, accentué par la barrière de la langue.

Habitat-Cité a également renseigné des fiches et des demandes SIAO, notamment pour des places en stabilisation ou des logements en intermédiation locative via Solibail. Toutefois, très peu de logements Solibail ont été proposés au public accompagné. L'équipe a également effectué des médiations à plusieurs reprises avec des personnes logées en Solibail qui devaient quitter leur logement ; entre des familles et le CADA les hébergeant – notamment au moment charnière de l'obtention du statut de réfugié-e se traduisant par une injonction à quitter la structure.

Concernant l'accès au logement, au-delà des demandes de logement social réalisées et actualisées par les chargées de mission, les leviers d'accès les plus efficaces sont restés la saisine de la commission de médiation DALO, l'inscription dans le logiciel SYPLO (par des agents de la DDETS, le SIAO ou la COMED DALO), ainsi que les demandes directes au bailleur social local.

Zaina, mère célibataire logée depuis 9 ans dans un hébergement insalubre

Zaina, handicapée et réfugiée politique, est mère célibataire et élève seule ses deux enfants majeurs. Elle est hébergée depuis 9 ans dans un centre d'hébergement de Seine-Saint-Denis dans des conditions insalubres et se plaint de discriminations. Elle entretient une relation très conflictuelle avec la structure d'hébergement au point de ne plus accepter d'accompagnement. Habitat-Cité est intervenue pour rétablir le dialogue et permettre de poursuivre l'objectif d'un relogement.

Suite à plusieurs entretiens avec Zaina, et après l'inondation de son hébergement, l'association a demandé à rencontrer l'ensemble des travailleurs sociaux et la direction du centre d'hébergement. Ces rencontres ont permis de fixer les conditions nécessaires pour pouvoir permettre à Zaina d'accéder plus rapidement à un logement et de renforcer l'accompagnement de la structure par des démarches complémentaires d'Habitat-Cité tout en protégeant ses droits.

Actuellement, cet accompagnement se poursuit dans de meilleures conditions mais, à ce jour, Zaina demeure sans perspective concrète de relogement.

ACCOMPAGNER LES OCCUPANT·ES SANS DROITS NI TITRES

En 2023, Habitat-Cité a continué d'accompagner les personnes vivant en squat, notamment via l'accompagnement de squats à Pantin (93), à Montereau-Fault-Yonne et à Chelles (77). Outre des demandes spécifiques liées à des aspects pratiques et techniques liés au confort et à la sécurité des personnes et des biens et concernant le bâti et les installations dans le squat, Habitat-Cité accompagne les occupant·es dans leurs démarches administratives et d'intégration, l'apprentissage du français, la formation, la recherche d'emploi et bien entendu la recherche d'un hébergement ou d'un logement. Au cours de l'année, cinq procédures d'expulsion concernant des squats ont été suivies par l'association. Trois ont abouti sur l'obtention de délais supplémentaires pour relogement.



Tout au long de l'année, Habitat-Cité a aussi accompagné des personnes vivant dans d'autres squats (dans le 93, le 94, le 95 et le 77), en premier lieu pour les orienter vers des avocat·es pouvant les assister dans les procédures d'expulsion. Même sans que la loi Kasbarian-Bergé sur les squats ne s'applique, l'obtention de délais pour quitter un immeuble squatté s'est avérée plus difficile à obtenir — et ce même dans des situations familiales et personnelles particulières : présence d'enfants scolarisés, de nouveaux-nés, personnes invalides, amputées, en situation régulière,

reconnues réfugiées, attendant depuis des années un logement social et reconnues prioritaires. L'impact des projets liés aux Jeux olympiques se fait également ressentir lors des audiences devant le Juge d'exécution. Malgré leurs nombreuses démarches, ces personnes se trouvent toujours sans logement.

Une expulsion sans solutions de relogement à Chelles (Seine-et-Marne)

Contexte et historique d'intervention

Le squat dit « ancien bureau SNCF » de Chelles a été formé en octobre 2022, date à laquelle Habitat-Cité a initié un accompagnement auprès de ses occupant-es. Il avait la particularité de regrouper des familles moldaves (dans le bâti) et des familles roumaines (en extérieur, dans des caravanes ou tentes). L'accompagnement d'Habitat-Cité s'est concentré sur les familles moldaves. Une dizaine de familles étaient présentes sur le site comprenant plusieurs familles de composition large (parents âgés, petits-enfants).

Accompagnement réalisé en 2023

L'accompagnement s'est dans un premier temps concentré sur l'orientation socio-juridique des ménages, notamment quant aux démarches d'asile. Les équipes se sont renseignées sur les situations des personnes, souvent en récoltant les informations auprès des SPADA ou de l'OFII. Ces personnes souhaitaient pour la plupart déposer une première demande ou un réexamen de leur demande d'asile pour lesquels elles rencontraient des difficultés d'obtention de rendez-vous. Des personnes dublinées ont par ailleurs été informées et conseillées. Une partie des démarches réalisées auprès des demandeur-euses d'asile consistait au rétablissement de conditions matérielles d'accueil qui leur avait été injustement retirées, notamment pour une famille n'ayant pas pu se rendre dans la région d'orientation en raison d'une hospitalisation. Le rétablissement des droits a pris près de 4 mois et n'a pas permis aux ménages de se concentrer sur le fond de leur demande d'asile. De plus, aucune nouvelle offre d'hébergement n'a été proposée par l'OFII une fois les conditions matérielles d'accueil rétablies.

Dans un second temps, Habitat-Cité a veillé à l'accès des ménages à des biens de première nécessité, en mettant notamment les familles en lien avec les associations locales pour assurer les orientations vers l'aide alimentaire et vestimentaire. Concernant l'inscription des enfants à l'école, l'équipe d'Habitat-Cité s'est retrouvée dans une impasse, la mairie refusant de domicilier et d'inscrire les familles à l'école. Si un travail de pédagogie important méritait d'être mené auprès des parents pour favoriser la scolarisation des enfants, l'absence de possibilité de scolarisation et la menace d'expulsion empêchait l'amorçage de ce travail.

Expulsion du squat

Le squat de Chelles a été expulsé au mois d'avril 2023, sans préavis, et alors qu'Habitat-Cité était dans l'at-

tente d'une date d'audience du JEX. Ni les occupant-es, ni Habitat-Cité et ses partenaires (la DDETS, l'AVIH, Equalis) n'avaient été informés de cette expulsion, dont le commissaire de police confirmait avoir prévenu les habitant-es par l'affichage d'un arrêté au mois de mars. L'accompagnement social engagé par Habitat-Cité a été abruptement interrompu en raison de l'évacuation du site. Le peu de solutions d'hébergement qui a découlé de cette expulsion a mis à mal les suivis entamés et a engendré un risque pour les familles, car toutes les familles suivies sur place ne possédaient pas de téléphone ou la capacité à contacter l'association de manière autonome. Les accompagnements vers l'hébergement ont effectivement été fortement limités pour les familles en dehors du ménage bénéficiaire de la protection internationale — toutefois y compris pour cette famille, la proposition d'hébergement ne durait que quelques jours.





Un accompagnement dans la durée à Montereau-Fault-Yonne (Seine-et-Marne)

Contexte et historique d'intervention

Habitat-Cité intervient depuis 2014 dans un quartier appelé Surville. L'association y suit des familles tchétchènes qui s'étaient initialement adressées à sa permanence à Pantin pour demander des aides alimentaires et de l'aide administrative. Sur place, elle a découvert que les familles avaient trouvé refuge dans des barres d'immeubles insalubres et vouées à la démolition qui ne disposaient ni d'eau potable, ni de chauffage. L'analyse des situations avait alors révélé que le bailleur procédait à des expulsions arbitraires dans le quartier et que de nombreuses familles se retrouvaient régulièrement à la rue (les familles, souvent nombreuses, n'arrivaient pas à obtenir de prises en charge par le 115).

L'intervention d'Habitat-Cité a consisté à rétablir le cadre juridique en contraignant le bailleur à respecter les procédures. Après avoir obtenu des délais d'occupation supplémentaires, l'association a travaillé activement pour trouver des solutions de relogement, tout en réglant en parallèle les freins sociaux-administratifs. En 2021, la DDETS a mandaté Habitat-Cité pour mener une opération de relogement dans le quartier à destination de 25 ménages d'une barre d'immeubles qui devait être désamiantée puis détruite. L'opération, qui a reposé sur la coordination entre les familles et les

pouvoirs publics (115, SIAO, DDETS, bailleur social) a été un succès. Habitat-Cité continue depuis à suivre les ménages concernés.

Accompagnement réalisé en 2023

En 2023, la relation avec le bailleur social s'étant améliorée, il a été possible de collaborer plus étroitement pour accompagner les occupant-es de squats et éviter des expulsions. La diminution des expulsions dans le quartier, alliée au travail de proximité auprès des familles, a permis une réduction notable des tensions entre les habitant-es et le bailleur social. Le travail de suivi s'est étendu progressivement au suivi de situations de dettes locatives, qui auraient pu amener certaines familles à l'expulsion. Toutes les personnes accompagnées ont été informées des dispositifs existants pour l'accès à leurs droits et ont participé activement à leur accompagnement.

Enjeux d'accompagnement

L'enjeu majeur reste l'insertion des jeunes dans la vie professionnelle, car ceux qui ne disposent pas de papiers rencontrent des freins dans leurs démarches une fois le baccalauréat obtenu. Habitat-Cité continue donc d'accompagner ces jeunes dans des demandes d'admission exceptionnelle au séjour. Leur traitement est là aussi soumis à des délais importants (18 mois) et à un risque élevé de perte de dossiers.

ACCÈS AUX DROITS SOCIAUX

Tout au long de l'année 2023, Habitat-Cité a fourni un appui administratif aux ménages qui avaient besoin d'explications pour réaliser des démarches d'accès aux droits sociaux au sens large (alimentation, soins, sécurité sociale, logement, scolarisation, emploi, minimas sociaux). L'association a été particulièrement sollicitée pour accompagner les familles dans des démarches de recours administratifs contre la caisse d'allocations familiales (CAF), qui a renforcé ses pratiques de contrôle vis-à-vis des ménages les plus vulnérables.



Entre ciblage des plus précaires et suspension abusive de droits ...

L'un des problèmes d'accès aux droits le plus fréquent pour les ménages accompagnés est le non-accès aux prestations de la CAF (aides au logement, allocations familiales, revenu de solidarité active, prime d'activité) en raison de leur suspension ou de leur interruption abusive : pour trop perçu, pour non-acceptation d'un récépissé. Dans la plupart des situations rencontrées, il n'y avait ni notification du motif, ni motivation en droit des indus, ni explications sur les modalités de calcul des trop perçus ou des dettes réclamées aux ménages, ni indication des modalités de recours. Ces suspensions ont un lien étroit avec le ciblage des ménages précaires par les algorithmes de la CAF, qui

visent particulièrement les familles avec des situations économiques instables – fragilisant encore davantage leurs conditions de subsistance.

Habitat-Cité a ainsi observé une augmentation significative des conflits avec la CAF en 2023, avec de nombreux cas de remboursements réclamés sur plusieurs années, parfois pour des montants considérables (plusieurs milliers voire dizaines de milliers d'euros). Dans les cas de suspensions pour trop perçu, l'équipe a observé que la CAF effectuait en certains cas des retenues sur prestations non conformes aux montants fixés sur des échanciers. Ces situations ont été soumises à des recours amiables, mais les réponses de la CAF ont souvent été insuffisantes, vagues, ou, parfois, n'ont même pas été données, obligeant les ménages à engager des recours contentieux avec l'aide d'avocats spécialisés dans les droits sociaux.

... Et non-respect des droits sociaux des étrangères

Un autre problème important qui déclenche la suspension des prestations est la méconnaissance ou la mauvaise interprétation par les agents CAF du droit au séjour des citoyens européens avec, souvent, des demandes de titre de séjour (alors que les citoyens roumains et bulgares ne sont plus tenus d'en avoir depuis janvier 2014) ou la non-reconnaissance du droit au séjour des anciens travailleurs et citoyens européens qui ont un droit au séjour du fait de la scolarité de leurs enfants en France.

Les personnes réfugiées statutaires rencontrent des difficultés à accéder à leurs droits, notamment en ce qui concerne les pensions de retraite. Pour continuer à bénéficier de prestations telles que le RSA, elles doivent prouver avoir fait une demande de pension, mais elles sont dans l'incapacité de le faire en raison de l'absence de numéro permanent de sécurité sociale et de titre de séjour reconnu, nécessaires pour obtenir un récépissé imprimable. Ces documents ne peuvent être obtenus tant que l'Office français de protection des réfugiés et apatrides (OFPRA) n'a pas établi leur état civil et délivré des documents d'état civil français. Par conséquent, le RSA leur est refusé.

Ces refus de guichet et suspensions ont des conséquences importantes sur la vie des ménages, contribuant à une précarité économique accrue et à l'accumulation de dettes, notamment des dettes locatives et des charges. Les personnes accompa-

nées par Habitat-Cité sont par ailleurs fréquemment confrontées à quantité d'autres refus de guichet : refus d'ouverture de compte bancaire, délais de traitement des dossiers d'Aide Médicale d'État (AME), refus d'inscription au Pôle Emploi ou radiation abusive. Généralement, les interventions directes d'Habitat-Cité à travers des appels ou des accompagnements au sein des guichets permettent de rétablir l'accès aux droits pour les situations les plus simples.

Islam, 42 ans, père de trois enfants, ponctionné de manière excessive pour trop-perçus

Depuis deux ans, la CAF opère des retenues sur les prestations sociales d'Islam pour cause de trop-perçus. À la demande de l'association, la Caisse d'allocations familiales a formulé le motif de ces retenues. D'après la CAF, Islam aurait perçu plus d'APL que nécessaire, ce qui a été qualifié de fraude. Depuis, plusieurs échéanciers ont été fixés, changeant de montants mensuels environ tous les trois mois. Mais, à l'analyse des relevés de prestations, les montants retenus ne correspondent pas à la somme indiquée par l'échéancier voire excèdent de manière anormale cette limite pouvant aller parfois jusqu'à la retenue du montant total d'une prestation et ne laissant plus de reste à vivre pour la famille. Après plusieurs mois de ponction du montant total de prestations, Islam a fait appel à Habitat-Cité pour l'aider à faire face à ce problème. Habitat-Cité a saisi le médiateur de la CAF. En cas de non-réponse, le Défenseur des droits pourra être saisi pour signaler ce dysfonctionnement et un concours juridique sera nécessaire.



ACCOMPAGNEMENT DES FEMMES VICTIMES DE VIOLENCES

À l'origine de la violence

En 2023, Habitat-Cité a mené un travail d'identification des facteurs pouvant être à l'origine de violences, qu'il s'agisse de violences conjugales, domestiques, sexuelles ou de violences liées à des dépendances, des addictions ou des maladies psychiques :

- Le poids du parcours d'exil, entraînant une perte importante de repères et engendrant une fatigue psychique qui pèse sur les relations de couple et de famille. L'impossibilité de retour est également lourde à porter.
- Le stress post-traumatique, conséquence directe de la situation dans le pays d'origine (guerre, persécutions, tortures) qui impacte la vie personnelle (perte de l'appétit, du sommeil, difficulté à faire confiance).
- Le manque de stabilité et de perspectives, obligeant les personnes à vivre de manière prolongée dans l'incertitude liée à la situation administrative, financière ou d'hébergement.
- Le manque de soutien familial, engendré par l'éclatement des cellules familiales et, parfois, le risque encouru par certain-es de contacter leurs proches restés au pays.
- La précarité financière, subie avant la régularisation du statut administratif qui pèsent sur les relations de couple, engendrent du stress et de l'anxiété en réduisant les possibilités de se projeter.
- La difficulté d'accéder à des soins adaptés, engendrée par la difficulté de trouver une prise en charge adaptée, dans sa langue maternelle. Un obstacle particulièrement lourd pour les personnes victimes d'addiction.

Accompagner les victimes

Face à ces situations de conflits, l'association a structuré son accompagnement comme suit :

- Un accompagnement sociojuridique, en cas de séparations souhaitées (divorces par exemple) ou de violations des droits humains (violations pénales) ;
- Des déplacements et des missions d'interprétariat, auprès des acteurs compétents (commissariats, juridictions, structures d'hébergement, établissements scolaires, départements sociaux);

- Une écoute et un dialogue avec les bénéficiaires pour les aider à comprendre ce qui arrive, les démarches à effectuer, les soutenir et les encourager ;

- Une orientation vers une aide psychologique adaptée, pour ceux qui le désirent. Habitat-Cité a accompagné sept femmes victimes de violences conjugales depuis le début de l'année 2023, dont six ayant des enfants. La majorité de ces femmes ont fui leur pays d'origine, et deux sur sept ont été poursuivies par leurs anciens partenaires ou maris jusqu'en France. L'une d'entre elles a été assistée dans le dépôt de plainte au commissariat et orientée vers un hébergement d'urgence. Les autres, sans papiers, ont été confrontées à un manque de possibilité de prise en charge. Le processus de dépôt de plainte est traumatisant et difficile pour toute femme victime de violence.

Les femmes étrangères sans papiers sont souvent confrontées à une double peine, craignant de ne pas obtenir l'accès au séjour, souvent lié à l'emploi de leur conjoint.

Il est ardu de les orienter vers les associations et les refuges, en raison de la complexité des démarches administratives et des listes d'attente pour les hébergements d'urgence réservés à ce type de situations, qui ne les placent pas en priorité.

Dans ce contexte, l'association s'appuie souvent sur des ressources telles que l'association Fasti et le collectif ADFEM pour orienter les femmes sans papiers vers des hébergements d'urgence, bien que ces solutions restent limitées. Parmi l'ensemble des femmes ayant reçu un appui spécifique, une femme a été accompagnée dans les urgences psychiatriques et orientée vers un psychologue pour une prise en charge à long terme, malgré son statut irrégulier.

PERMANENCE DROIT DU TRAVAIL

35 personnes ont été reçues aux permanences Droit du travail que nous avons réalisées en 2023, dont certaines, avec des situations très complexes, reçues plusieurs fois tout au long de l'année.

Par rapport aux années précédentes, nous avons pu constater une augmentation des litiges liés à la santé et aux mauvaises conditions de travail, les deux étant liées. Un tiers des personnes reçues se sont vues confrontées à des problèmes de santé, parfois graves, qui ont mené à des arrêts de travail prolongés et, pour trois d'entre elles, à des avis d'inaptitude ayant conduit à des licenciements pour inaptitude. Une personne parmi les trois a fait un dossier de demande de reconnaissance de handicap, n'étant plus en capacité de travailler. Leurs problèmes de santé ont été la plupart du temps provoqués par des conditions de travail dégradées – sous effectifs ou non remplacement de salarié-es licencié-es, durées excessives de travail ou de trajet et non-respect par l'employeur des durées réglementaires de repos, environnement de travail à risque, non-respect par les employeurs des obligations de prévention des risques professionnels.

De plus, certain-es salarié-es ont traversé des périodes de grande précarité économique dû au non-versement, parfois pendant de très longues périodes, des indemnités journalières d'assurance maladie. Les causes sont dues, entre autres, à l'absence de déclaration d'accident de travail, mais aussi aux lourdeurs administratives des Caisses primaires d'assurance maladie (CPAM), qui ont parfois des délais anormalement longs de traitement de certaines demandes – notamment les demandes de reconnaissance de maladie professionnelle.

Deux autres phénomènes ont été en augmentation en 2023 :

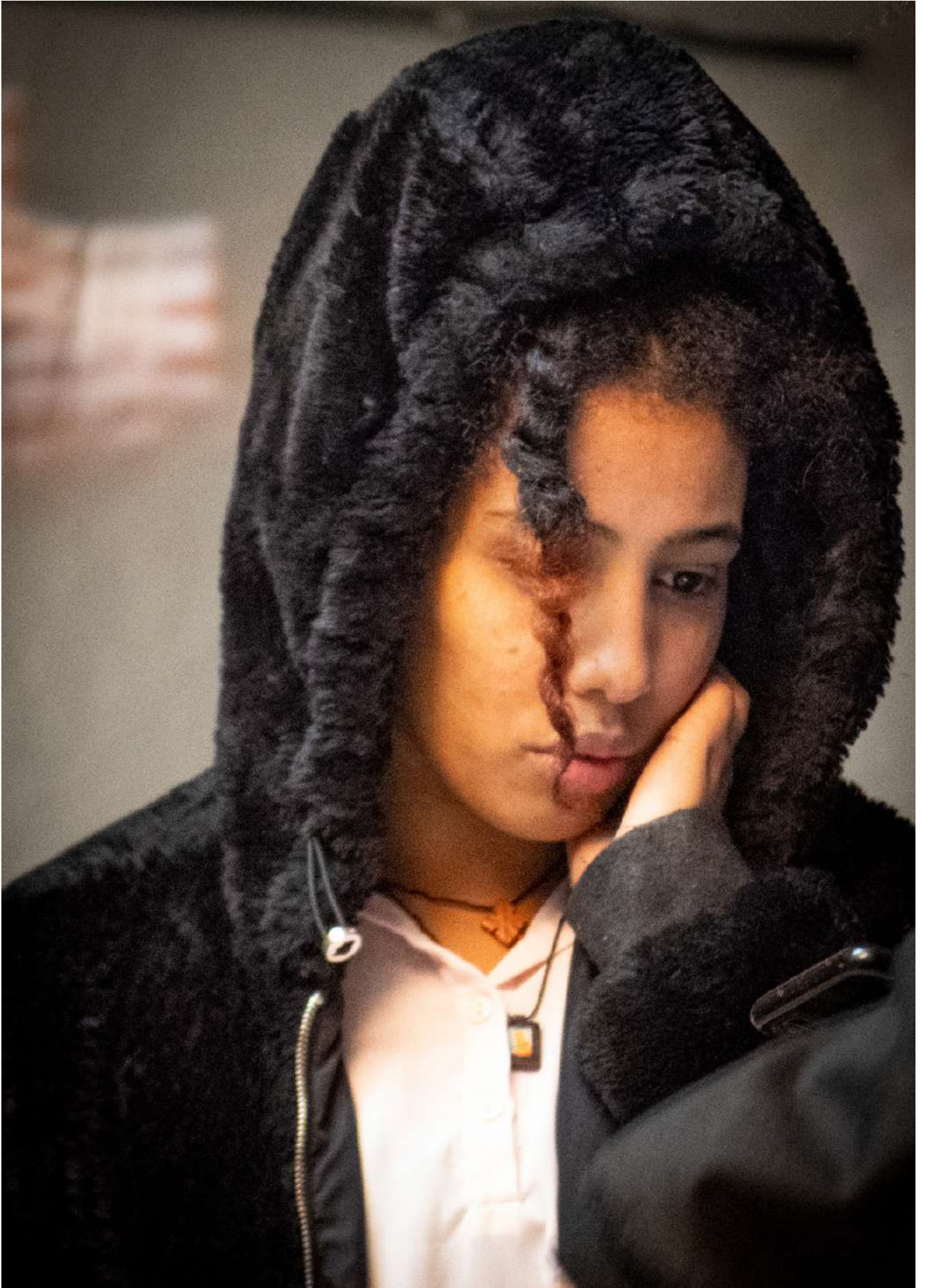
- le harcèlement moral (trois sur les 35 personnes reçues) et sexuel (une personne). Deux des situations de harcèlement ont conduit à des licenciements sans cause réelle et sérieuse. Deux des personnes qui ont tenté de porter plainte auprès de la police se sont heurtées à un refus de plainte par le commissariat, qui ne leur a proposé qu'une main courante, procédure qui n'a pas le même poids qu'une plainte.
- Les problèmes de souffrance psychique : états de stress, angoisse, troubles du sommeil, dépression. Deux des personnes qui s'y sont confrontées et qui

n'étaient pas suivies ont été orientées vers des structures où elles pouvaient demander un soutien psychologique. Une personne a consulté pendant deux ans un psychiatre.

Les saisines des Prudhommes ont elles-aussi augmenté en 2023 : neuf personnes – dont 3 en procédure commune – ont été accompagnées pour constituer les dossiers et faire les demandes d'aide juridictionnelle ou les démarches auprès de leurs protections juridiques. Quatre requêtes ont été déposées en 2023 et trois le seront en 2024.

L'année 2023 s'est d'ailleurs terminée par la victoire, très attendue (procédure initiée en mars 2020), aux Prud'hommes d'un serveur et d'un cuisinier contre leur employeur. Le montant total des indemnités accordées par les Prud'hommes s'élève à 86 000€ et 108 000 €.





RECHERCHES ET PLAIDOYER

Face aux différentes atteintes à l'accès aux droits des étranger-es et des personnes en situation de grande précarité constatées tout au long de l'année 2023, Habitat-Cité a continué de soutenir des actions de recherche et de plaidoyer inter-associatif. L'association poursuit par ailleurs l'ambition de renforcer ses liens avec les acteurs de la résorption des bidonvilles et des squats en Seine-et-Marne via la création d'une cellule dédiée, et a rejoint le collectif Bidonvilles 93 fin 2023 afin de se rapprocher d'associations partenaires et de porter collectivement un plaidoyer.

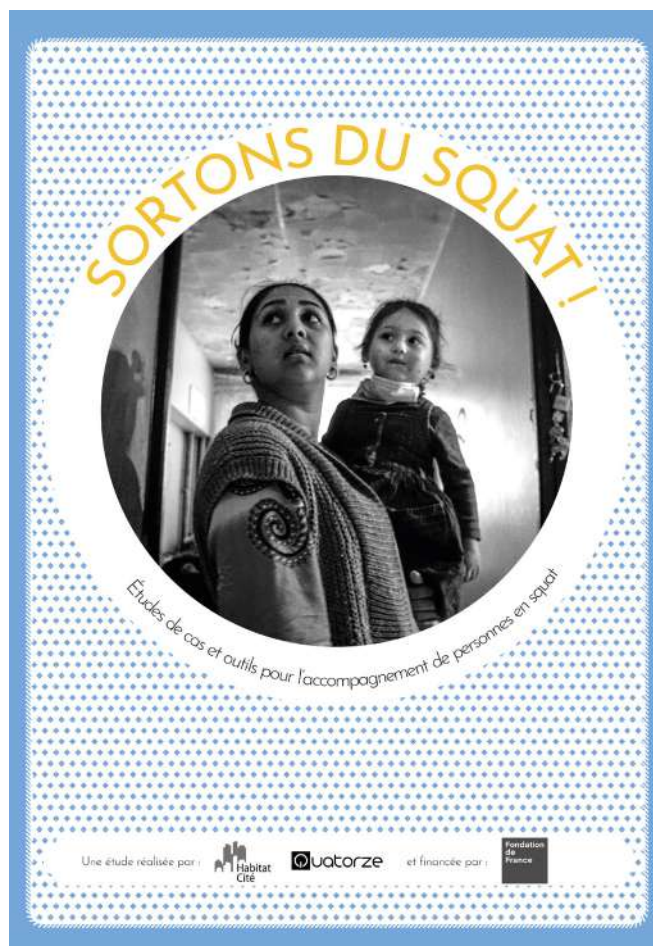
Étude sur l'accès aux soins en Géorgie



Dans le cadre d'une nouvelle collaboration avec la Clinique de l'École de droit de SciencesPo, Habitat-Cité a publié une étude sur l'accès aux soins en Géorgie. Depuis 2018, les demandes d'asile et de titres de séjour pour soin de Géorgiens ont considérablement augmenté. La majorité des demandes de régularisation sont pourtant rejetées, même pour des maladies graves et chroniques. Ce rapport, basé sur des entretiens menés en France et en Géorgie début 2023, se concentre sur les traitements liés à la santé mentale, les obstacles aux soins des personnes en situation

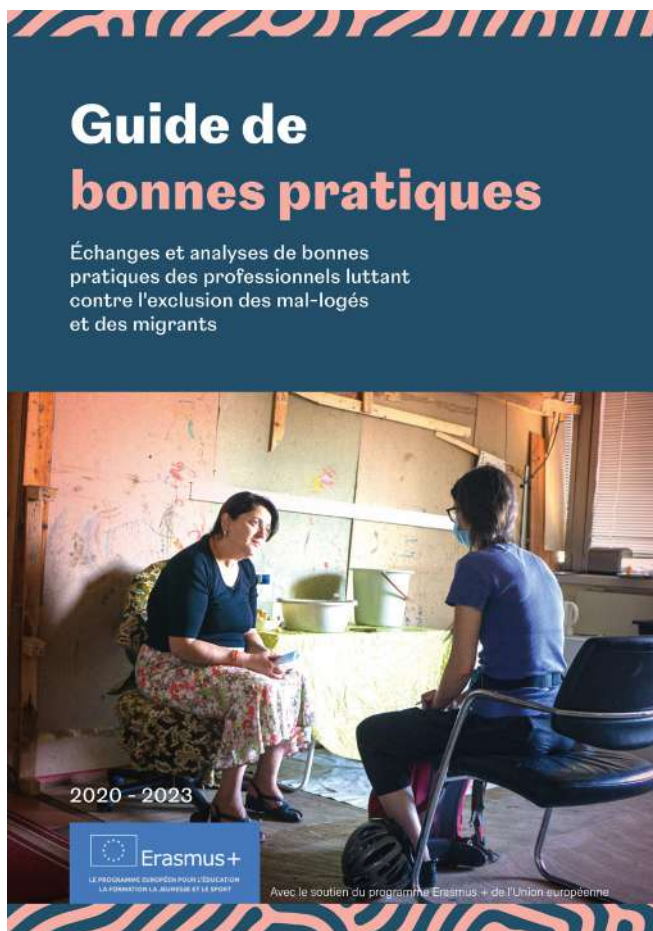
de handicap et le lien entre les sphères politiques et le secteur de la santé en Géorgie. Il met en lumière le réel manque d'accès aux soins hospitaliers et ambulatoires, aggravé par les coûts élevés dans un contexte de forte inflation depuis le début du conflit en Ukraine. Il identifie également des problèmes liés à la présence d'oligopoles et à une forte influence politique au sein du système de santé géorgien.

Dissémination du projet "Sortons du squat"



En partenariat avec l'association Quatorze, Habitat-Cité a lancé des ateliers de dissémination des fiches outils Sortons du squat fin 2023, à l'occasion de rencontres inter-associatives à Nantes et Montpellier. Cette initiative fait suite à une étude de capitalisation menée entre 2021- 2022 avec le soutien de la Fondation de France. L'étude avait pour objectif de renforcer l'accompagnement des personnes vivant sans droits ni titre à travers la réalisation de fiches pratiques synthétisant les différents outils, stratégies et connaissances permettant la prolongation de l'occupation d'un squat, le relogement des habitant·es ou la légalisation du lieu de vie. Habitat-Cité et Quatorze poursuivront cette dissémination dans quatre autres territoires en 2024 (Seine-Saint-Denis, Lyon, Clermont- Ferrand, Marseille) afin de poursuivre le travail de sensibilisation engagé et de réunir les acteurs institutionnels et associatifs.

Guide européen pour l'inclusion des mal-logé·es



Après la finalisation du projet Cocagne, lancé en septembre 2020 dans le but de promouvoir les échanges de pratiques entre professionnels européens œuvrant dans le domaine de l'intégration des exilé·es, Habitat-Cité a publié fin 2023 un guide de bonnes pratiques.

Ce guide offre une compilation des observations et des enseignements tirés de projets observés à Turin (Italie), Varsovie et Lublin (Pologne), Bucarest et Timisoara (Roumanie), ainsi qu'à Heidelberg (Allemagne).

Actions du Collectif Accès aux droits

En 2023, le travail du collectif dont Habitat-Cité fait partie s'est articulé autour de deux axes majeurs. Il a d'abord été question d'échanger des informations et des pratiques sur les obstacles rencontrés par les personnes accompagnées dans l'accès à leurs droits, ainsi que sur les pratiques abusives institutionnelles telles que la suspension "préventive" des prestations CAF.

Des actions ont également été envisagées pour attirer l'attention des autorités sur ces problématiques, notamment concernant la saturation de certains dispositifs tels que la domiciliation. Le collectif a aussi mené des actions de plaidoyer au niveau national, en demandant la publication des instructions internes de la CNAF. Malgré plusieurs démarches, la CNAF n'a pas donné suite à cette demande, conduisant le collectif à saisir la CADA. En parallèle, un communiqué de presse a été publié pour mettre en lumière les difficultés rencontrées dans l'accès à ces documents censés être publics.

Enfin, Habitat-Cité et d'autres membres du collectif ont signé un appel pour remettre l'humain et le droit au cœur de l'action des CAF, dénonçant les effets pervers d'une gestion axée sur la diminution des prestations et la dématérialisation.



CHAPITRE 2.2

Solidarité France

**APPRENTISSAGE DU
FRANÇAIS
ET INSERTION
PROFESSIONNELLE**



Depuis 2015, Habitat-Cité continue de développer son offre de cours de français à Pantin à travers différents projets : formations semi-intensives, cours hebdomadaires tout au long de l'année, ateliers socio-linguistiques pour jeunes en attente de scolarisation... En 2023, l'association a accueilli près de 250 personnes primo-arrivantes ou éloignées de l'emploi au sein de ses projets. La majorité des apprenant-es se sont impliqués dans les cours de bout en bout afin d'atteindre un niveau de maîtrise du français leur permettant d'être autonomes dans la vie quotidienne, d'augmenter leurs possibilités d'accès à l'emploi et de favoriser leur accès à un titre de séjour.

FORMATIONS INTENSIVES

Clôture du projet Parcours Emploi et poursuite des formations intensives

Inauguré en 2020 dans le cadre du Plan d'investissement dans les compétences (PIC) du Ministère du Travail, le projet Parcours Emploi d'Habitat-Cité s'est clôturé à l'été 2023. Il visait à accompagner des réfugié-es vers l'accès à l'emploi ou à la formation à travers des cours de français, un suivi socioprofessionnel et la participation à des activités favorisant la prise de confiance en soi : ateliers artistiques et manuels, initiation à l'utilisation d'ordinateurs, visites hors les murs. Au terme de ce parcours de 180 heures en moyenne sur 6 mois, les apprenant-es pouvaient en fonction de leurs besoins poursuivre une formation linguistique auprès d'autres structures, ou bien se tourner vers la recherche d'une formation professionnelle ou d'un emploi à l'appui des chargé-es de mission et des conseiller-es en insertion de l'association.

Le Parcours Emploi a permis à 220 bénéficiaires d'accéder à la formation durant le temps du projet (2020-2023), avec un quart de stagiaires s'étant inscrit-es à une seconde session de formation auprès d'Habitat-Cité avant de poursuivre leur parcours vers l'emploi ou la formation professionnelle. 70% des participant-es ont suivi la formation jusqu'à son terme, et 80% des stagiaires inscrit-es à un examen de langue française ont obtenu une certification (DILF, DELF A1, A2, B1). Le projet a par ailleurs confirmé sa capacité à faire tremplin vers l'accès à la formation ou à l'emploi, avec un passage de 87% à 52% des personnes en inactivité entre le début de la formation et les 6 mois suivants leur départ — une donnée particulièrement basse dans un contexte où 30% des bénéficiaires, demandeurs et demandeuses d'asile, étaient de facto dans l'incapacité d'accéder à l'emploi. En dépit de la fin de cette expérimentation, Habitat-Cité a continué à délivrer des formations linguistiques à visée professionnelle, en cherchant notamment de nouvelles sources de financement. L'association a poursuivi ce projet en l'ouvrant plus largement à toute personne primo-arrivant-e en recherche d'emploi en Seine-Saint-

Denis.

L'accompagnement linguistique et professionnel proposé dans le cadre du projet Parcours Emploi s'est inscrit dans une démarche d'innovation vis-à-vis du droit commun et des pratiques pédagogiques en matière d'enseignement du Français Langue Étrangère à plusieurs égards :

- Le projet a accordé une place importante à l'accompagnement des demandeur-euses d'asile dans un cadre où une majorité de ce public n'a pas accès à un accompagnement vers l'emploi ou à des cours sur le territoire national, les financements étant en priorité destinés aux réfugié-es et aux personnes titulaires d'un titre de séjour. L'accès des demandeur-euses d'asile à la formation permet pourtant de mettre à profit le temps long qu'est celui de la demande d'asile et de favoriser leurs chances d'accès à l'emploi puis au logement une fois leur protection obtenue. Le fait d'accéder à une formation durant le temps de la demande d'asile permet par ailleurs aux primo-arrivant-es en exil de gagner en autonomie, de créer des liens et de se projeter vers l'avenir.
- Les niveaux des formations ont été déterminés en fonction des niveaux des bénéficiaires à leur entrée en parcours et non pas définis en amont, permettant de répondre aux besoins majoritaires des demandeur-euses d'asile et des réfugiés. Habitat-Cité a ainsi mis en place des cours d'alphabétisation à destination de publics non-francophones car cette demande allait croissant avec l'arrivée du public de réfugiés et de demandeurs d'asile à un moment où les propositions de cours d'alpha-FLE étaient (et demeurent) rares.
- Le projet a plus largement permis de répondre au fort besoin de formation sur le territoire francilien et a fortiori en Seine-Saint-Denis, que le public accompagné ait déjà eu accès à des cours de l'OFII ou non. Le nombre d'heures de cours de français délivrées par l'OFII aux personnes primo-arrivant-es ne permet effectivement pas toujours de combler leurs besoins d'apprentissage ou de s'adapter à leur rythme afin de favoriser leur acquisition de l'écriture et de la lecture notamment, ou leur prise de confiance.

- L'accompagnement professionnel a également été adapté aux besoins spécifiques du public primo-arrivant, avec un temps important laissé à la construction du projet professionnel (souvent en reconversion), une levée des freins périphériques à l'emploi (linguistique, problématiques administratives, soucis de santé physique ou mentale, difficultés d'accès au logement) et une mise en contact avec les acteur-ices de l'insertion professionnelle et de l'emploi.

ACCOMPAGNEMENT VERS L'INSERTION PROFESSIONNELLE

Les apprenant-es de la formation linguistique à visée professionnelle ont bénéficié d'au moins 3 rendez-vous individuels visant à définir et à mettre en œuvre leurs projets professionnels.

Ces rendez-vous étaient adaptés aux besoins de chacun-e, allant de la construction d'une idée à l'accès à l'emploi. Les stratégies mises en place variaient en fonction des besoins de chaque personne et visent à favoriser une intégration sociale durable et une stabilité financière à long terme.

Les principaux freins à l'emploi en 2023 étaient toujours liés aux situations précaires sur le plan administratif, financier, du logement et de la santé des bénéficiaires, ainsi qu'aux difficultés liées à la barrière linguistique pour accéder à l'emploi ou à la formation. Ces freins étaient levés au cas par cas, en harmonisant les efforts de tous les membres de l'équipe (conseiller-ère en insertion, coordinatrice de formation et professeures de FLE). Les professeures ont particulièrement contribué à la levée des freins administratifs et linguistiques tant en permettant le relais de la demande qu'en consacrant, lors des temps de pauses entre les cours de français, une aide opérationnelle (lecture et simplification des lettres et courriers, appels aux services France Travail, à la CAF...).

Avec le souci d'une meilleure prise en compte du handicap, les bénéficiaires ont été orientés quasi systématiquement vers un accompagnement assuré par le référent handicap. Ceci a permis d'informer les bénéficiaires sur leurs droits et possibilités de reconnaissance de leurs difficultés de santé face au travail, et de rédiger au besoin des dossiers de demande de reconnaissance du handicap auprès de la MdPH.

Au cours de l'année, 8 ateliers emploi par session de formation ont permis de transmettre collectivement

les bases nécessaires pour construire un projet professionnel, accéder à un emploi, rédiger un CV et une lettre de motivation, se préparer à un entretien, tout en transmettant des notions du Droit du Travail français.

Dans leur majorité, les bénéficiaires avaient un projet professionnel orienté vers le secteur du bâtiment avec environ 46 % des souhaits exprimés dont une importante proportion d'hommes ; l'hôtellerie/restauration représentait 12,9 % avec une mixité homme/femme concernant les demandes (on peut noter cependant que les orientations en cuisine étaient plus représentées par les hommes tandis que les demandes en service semblaient être plus représentées par les femmes), 9,2 % des souhaits s'orientaient vers le secteur du nettoyage avec une demande principalement exprimée par des femmes . A noter, pour compléter ces éléments que 7,4 % des bénéficiaires avaient des projets d'études supérieures (Droit, journalisme...) et 20,4 % restaient en situation d'élaboration de projet à la suite de l'accompagnement professionnel. Cette part importante de bénéficiaires s'explique par la nécessité d'acquérir en premier lieu de bonnes bases de français avant de pouvoir bâtir un projet professionnel, la nécessité de reconversion pour les bénéficiaires en situation de handicap, la nécessité de stabiliser sa situation administrative et de logement avant de pouvoir anticiper une carrière professionnelle.

En conséquence, Habitat-Cité a continué d'enrichir ses partenariats avec les entreprises et centres de formation proposant des opportunités liées aux secteurs intéressant les stagiaires, avec la visite des Plateformes du Bâtiment (BTP), la présentation du groupe Saint-Gobain, la tenue d'une réunion d'information par ABAJAD (formation pré-qualifiantes avec acquisition d'un vocabulaire spécialisé), la visite d'entreprise d'Hu-



mando (Entreprise de Travail Temporaire et d'Insertion), la visite d'une ferme urbaine lors de la première rencontre de l'hospitalité paysanne à Chelles en lien avec notre partenaire Abiosol. Le choix des visites d'entreprises et des intervenant-es pour ces réunions d'information s'est fait en corrélation avec les besoins des stagiaires, cependant la thématique de la transition écologique demeure très présente lors de nos prospections et de l'organisation de nos évènements.

Dans la continuité des observations faites lors de l'année précédente, les sessions de formations linguistiques 2023 ont révélé un taux d'absentéisme important lors des ateliers et rendez-vous individuels. Des mesures ont été prises pour y remédier, telles la mise en place d'un règlement sur l'assiduité et la valorisation de l'intérêt de suivre les ateliers emploi afin de favoriser ses opportunités d'accès à l'emploi. En réponse à cette problématique, une nouvelle présence des conseiller-ères à la maison de quartier des Courtilières a également permis aux apprenant-es de réaliser des rendez-vous après les cours de français, avec des résultats encourageants. Cette initiative sera étendue aux ateliers emploi lors des sessions de formation de l'année suivante.



PERMANENCE EMPLOI

Cette activité, qui est réalisée depuis 2018, a continué en 2023 à le même fréquence – un jeudi sur deux – et dans le même lieu, notre local à Pantin, avec quelques questionnements quant à la pertinence de son lieu de déroulement.

En effet, sur les 43 personnes reçues pour un accompagnement vers l'emploi lors des 21 permanences réalisées, la plupart ont été orientées par les chargées de mission ou par des bénévoles d'Habitat-Cité et peu d'orientations ont été faites par des acteurs associatifs ou institutionnels extérieurs. Or, la permanence existe pour répondre à des besoins de demandeurs et demandeuses d'emploi des quartiers prioritaires d'Est-Ensemble de Pantin ou Pré Saint-Gervais. Une rencontre a eu lieu avec la directrice de la Maison de Quartier des Quatre Chemins, qui était intéressée par le fait d'accueillir la permanence au vu des besoins des personnes qui fréquentent cette maison de quartier, mais, pour des raisons techniques, le changement du lieu de déroulement de la permanence n'a pas pu avoir lieu.

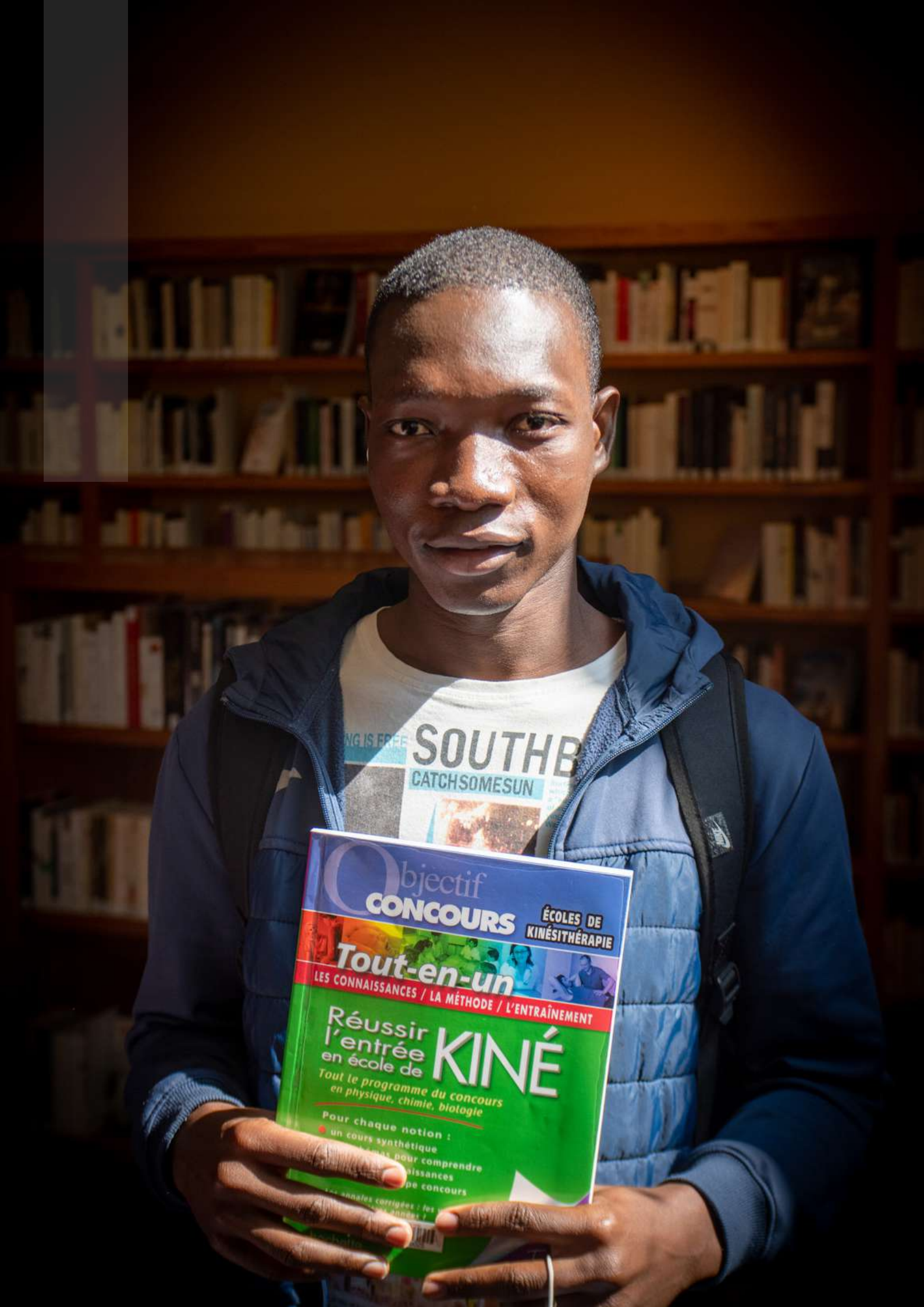
La réflexion sur le changement de lieu de déroulement

de cette activité se poursuivra en 2024.

Pour ce qui est des entrées en emploi ou formation des personnes reçues à la permanence, voici quelques exemples :

- 2 personnes ont trouvé des emplois en CDI sur le marché classique de l'emploi (secteurs couture et bâtiment)
- 1 personne a trouvé un contrat en insertion de 6 mois renouvelable (secteur de la restauration)
- 1 personne est entrée en formation professionnelle Titre professionnel (TP) hôtellerie, elle a passé l'examen en octobre 2023 et validé le TP
- 2 personnes ont trouvé des contrats courts (intérim et remplacement, secteur du nettoyage et de l'aide à la personne)
- 1 personne a trouvé un emploi en CDD via une association intermédiaire sur un poste d'agente polyvalente de restauration dans un collège et elle a des perspectives de le transformer en CDI en passant en contrat direct avec le Conseil départemental.





ANGAIS BRÉE
SOUTH
CATCHSOMESUN

Objectif
CONCOURS **ÉCOLES DE KINÉSITHÉRAPIE**
Tout-en-un
LES CONNAISSANCES / LA MÉTHODE / L'ENTRAÎNEMENT
Réussir l'entrée en école de KINÉ
Tout le programme du concours en physique, chimie, biologie
Pour chaque notion :
• un cours synthétique
• des schémas pour comprendre
• des connaissances
• des annales corrigées : les
des années ?
des concours

FRANÇAIS LANGUE ÉTRANGÈRE

Depuis 2015, en parallèle des formations linguistiques intensives, Habitat-Cité s'implique dans le développement de cours de Français Langue Étrangère (FLE) à Pantin à travers deux types de projets distincts :

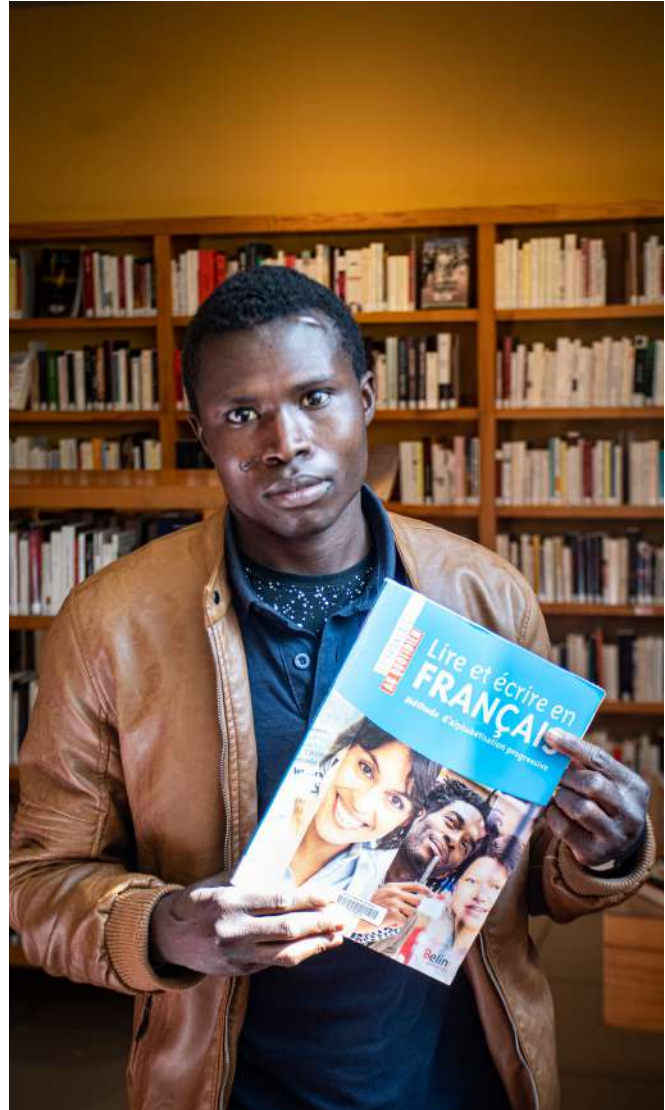
- Des cours de français pour adultes animés par des bénévoles.
- Des ateliers socio-linguistiques (ASL) à destination de mineur-es isolé-es en attente de scolarisation.

Les cours de FLE hebdomadaires animés par les bénévoles d'Habitat-Cité

Comme chaque année depuis 2015, une équipe de bénévoles fidèle et engagée auprès d'Habitat-Cité a proposé des cours de différents niveaux à des habitant-es de la ville tout au long de la semaine. Ces cours ont été organisés de manière à proposer à minima un cours de 2h par semaine tout au long de l'année à des groupes d'apprenant-es en alphabétisation, en post-alphabétisation ou souhaitant se préparer aux niveaux A1, A2, B1 et B2 du CECRL. Ils se sont déroulés dans trois maisons de quartier de la ville du lundi au vendredi, en matinée, l'après-midi et le soir, afin que différents publics puissent y participer : actifs et inactifs, personnes ayant des enfants sans solutions de garde, personnes suivant des formations durant la journée, etc.

Entre janvier et décembre 2023, 300 heures de cours en moyenne ont été dispensées par l'équipe bénévole d'Habitat-Cité à 97 personnes, majoritairement résident-es de la ville de Pantin et de ses quartiers prioritaires.

Cette offre de cours a été précieuse pour les habitant-es n'ayant pas le temps ou la possibilité de suivre des cours à temps plein mais ayant besoin de progresser en français pour leur vie sociale, professionnelle, familiale ou pour des besoins administratifs. En dehors de ces heures de cours, Habitat-Cité et ses bénévoles ont proposé aux apprenant-es de participer à des séances de Ciné-FLE au Cinéma 104 à Pantin et à des sorties au musée.



Les ateliers socio-linguistiques (ASL) à destination de mineur-es isolé-es en attente de scolarisation

Deux fois par semaine, Habitat-Cité anime des ateliers socio-linguistiques (ASL) à destination de jeunes mineur-es arrivé-es avec leurs familles et de mineur-es isolé-es à Pantin. En 2023, ils et elles ont été une centaine à suivre les cours de français d'Habitat-Cité – un chiffre qui a doublé en l'espace d'une année et qui a conforté l'association dans le fait de conserver des cours deux fois par semaine en dépit d'une baisse de financements publics dédiés à ce projet. Ils avaient entre 13 et 18 ans et venaient majoritairement

d'Afrique subsaharienne (Guinée, Mali, Côte d'Ivoire) et d'Asie du Sud (Afghanistan Bangladesh).

Ces jeunes, d'une quinzaine d'années en moyenne, avaient pour point commun d'attendre une affectation au collège ou au lycée suite à leur évaluation par le Centre d'Information et d'Orientation (CIO) de Pantin. Dans un contexte où cette affectation peut prendre plusieurs semaines à plusieurs mois en fonction des situations administratives des jeunes et de leur ville d'affectation, les cours d'Habitat-Cité leur ont permis de commencer ou de poursuivre leur apprentissage de la langue française dans un cadre bienveillant.

Cet espace d'apprentissage, ouvert par les bibliothèques de la ville de Pantin – très engagées dans le projet et co-animant chaque atelier – a également permis à ces jeunes de sortir de l'isolement et de trouver du soutien dans un cadre où leur arrivée en Ile-de-France est pour la plupart marquée par de grandes difficultés.

Impacts du projet

- 99 jeunes ont participé aux ateliers socio-linguistiques d'Habitat-Cité (75 garçons et 24 jeunes filles) ;
- Les ateliers ont accueilli 467 participations ;
- Tous·tes les jeunes accueilli·es dans les cours ont été invité·es à revenir aussi souvent qu'ils ou elles le souhaitent avant leur entrée au collège ou au lycée;
- Chaque jeune a eu l'opportunité de créer une

carte de bibliothèque à Pantin afin d'y emprunter des documents. Ils et elles ont également été invité·es à venir y étudier sur les horaires d'ouverture de l'établissement, en particulier en utilisant les logiciels d'apprentissage du français disponibles in situ.

Ces jeunes ont des parcours très variés. Certain·es sont arrivé·es en France avec leurs parents dans un cadre familial ; tandis que d'autres – une majorité – sont arrivé·es seul·es en France et sont soumis à certaines restrictions en termes d'accès aux droits. Les jeunes non accompagné·es par leur famille – aussi appelé·es mineur·es isolé·es – rencontrent souvent des problèmes pour être logé·es car, étant mineur·es, ils et elles ne peuvent prétendre accéder seul·es à un hébergement d'urgence (115). Ils et elles doivent de fait passer par des associations qui mobilisent des structures d'hébergement temporaire, en attendant que leur prise en charge par l'Aide sociale à l'enfance (ASE) soit effective suite à un test de minorité. Ces associations se reposent sur un réseau d'hébergeurs solidaires francilien, mais le manque de place au regard des besoins ne leur permet pas de proposer un hébergement aux jeunes jugés les moins vulnérables. Les garçons âgés de 15 à 18 ans dorment de fait souvent à la rue.

Les démarches pour la scolarisation sont enclenchées lors de leur prise en charge par l'ASE mais le manque de places en classe d'accueil (UPE2A) rend les délais d'entrée à l'école particulièrement longs. Pour les mineur·es isolé·es, l'inscription à l'école n'est pas envisageable avant les résultats du test de minorité, ce qui peut prendre plusieurs mois, voire une année.



Témoignage de Guolin

Je m'appelle Guolin. J'aurai bientôt 65 ans. Je suis franco-chinoise. Depuis la fin de l'année 2018, j'ai commencé à apprendre le français avec Habitat-Cité. J'ai l'impression que j'ai trouvé une grande famille d'accueil ! Comme si j'étais dans un cocon très confortable. C'est grâce à eux que j'ai écrit ce texte.

Le cours de français a lieu une fois par semaine avec un professeur qu'on adore ! Franchement, on a de la chance de rencontrer quelqu'un comme lui... Il est humain et patient. C'est grâce à lui que j'ai appris la grammaire, la conjugaison, la compréhension écrite et la production écrite. C'est clair que j'ai fait des progrès puisque je lis des romans aujourd'hui !

Dans la vie quotidienne, le français m'aide à faire mes courses, comprendre les tickets de caisse, poser des questions à la vendeuse quand j'en ai besoin... Il me sert à communiquer avec les gens : je me sens à l'aise. Par exemple, quand j'ai rendez-vous chez mon médecin traitant, c'est plus simple qu'avant de communiquer avec lui pendant la séance. Lui aussi trouve que j'ai beaucoup progressé en français (« malgré votre âge ! »). Il m'encourage à continuer.

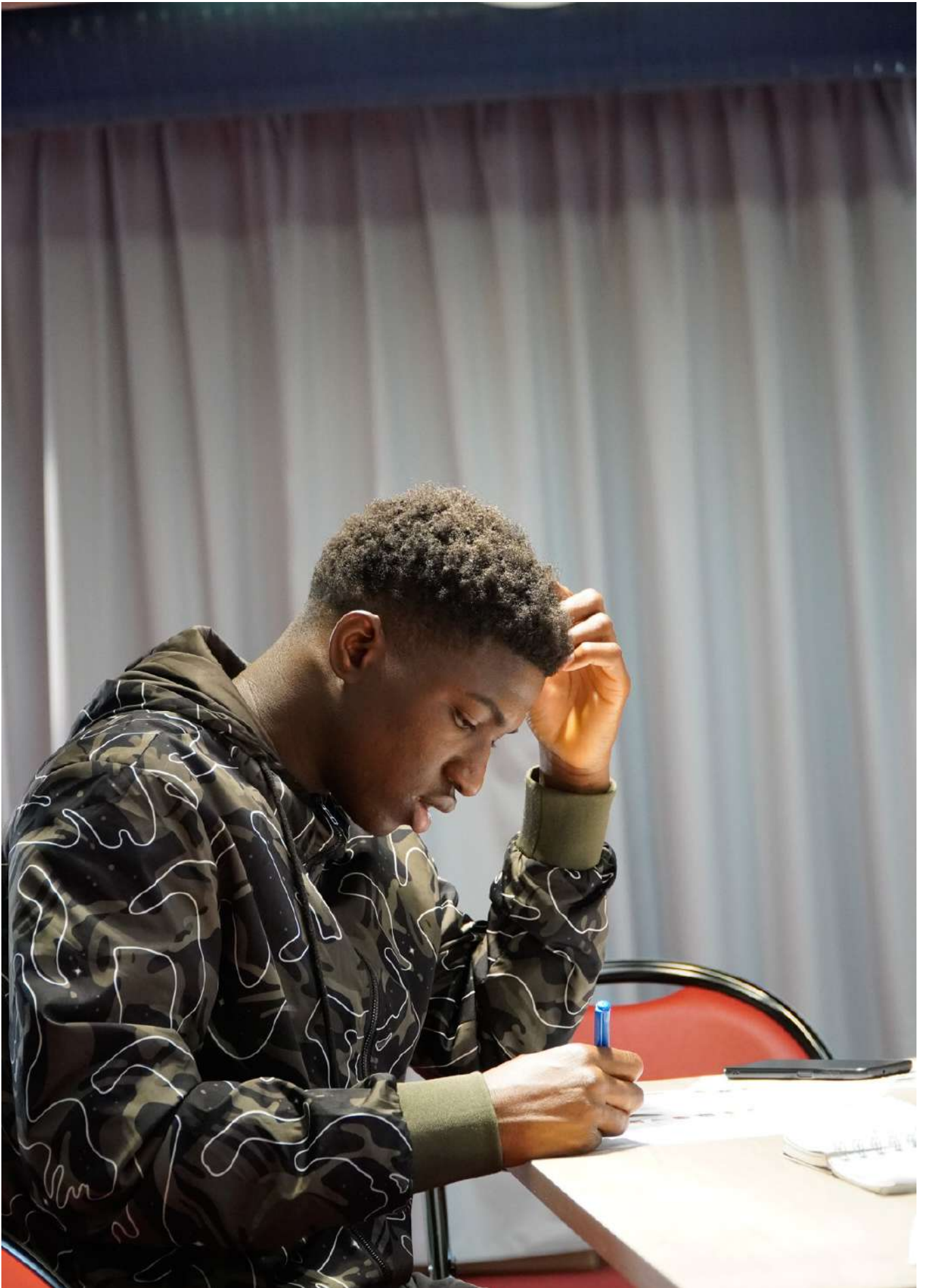
Un projet me tient à cœur : mon but est d'atteindre le niveau B1. C'est pour cela que je dois continuer à étudier le français. Sans relâche, mais toujours avec plaisir ! Si j'atteins un jour le niveau B1, alors j'aurai réalisé mon rêve.

Je me dis souvent que, dans ma vie, j'ai eu de la chance. Plus que les autres.

En conclusion, je trouve qu'Habitat-Cité fait un travail remarquable. Vous m'avez menée sur le chemin du soleil ! Je vous remercie de votre bienveillance et je suis très reconnaissant de votre aide précieuse, notamment pour ma retraite. Je vous souhaite une bonne continuation et je vous aime follement !

Guolin Li





APPRENDRE LE FRANÇAIS À EST-ENSEMBLE (ALFEST)



Le département de la Seine-Saint-Denis déploie et finance le projet Apprendre le français à Est Ensemble porté par Habitat-Cité en partenariat avec SFM-AD. L'amélioration de la maîtrise du français des habitants est naturellement un enjeu majeur pour l'accès à l'emploi et la formation professionnelle, l'accès aux droits et à l'autonomie, la santé, l'intégration et la citoyenneté. Ce projet vise à répondre à cet enjeu à travers l'évaluation du niveau de langue des habitants d'Est Ensemble et l'orientation vers l'offre linguistique la plus adéquate.

Ce réseau est pensé autour de trois activités :

- l'organisation des permanences d'accueil, d'évaluation et d'orientation ;
- la participation à l'animation des acteurs sociolinguistiques du territoire ;
- la mise en place d'un observatoire.

Ces activités visent à atteindre les objectifs principaux suivants :

- améliorer l'orientation des bénéficiaires en fonction de leurs niveaux, leurs besoins et l'offre disponible et faciliter les interactions entre les différents

dispositifs de formation ;

- assembler et mettre en réseau les acteurs impliqués dans le parcours d'insertion sociale et professionnelle des bénéficiaires ;
- participer au diagnostic des besoins du territoire pour pallier les manques et faire remonter les freins d'entrées en formation.

Le projet a débuté en janvier 2023 et les premiers mois ont été consacrés à identifier les problématiques d'orientation vers des offres de français, à chercher des lieux pour accueillir les permanences et créer des outils pour l'évaluation. Les permanences linguistiques ont ouvert entre septembre et octobre 2023, sauf à Bobigny où les permanences ont débuté en février 2024.

Cette plateforme met en place des permanences d'évaluation linguistique sur les 9 villes d'Est-Ensemble, à raison d'une demi-journée par semaine et par ville. Durant ces permanences, les habitants d'Est Ensemble sont reçus sur rendez-vous pour évaluer leur niveau de langue française. À la suite de cette évaluation, une orientation vers un cours ou une formation de français



est proposée en fonction du niveau de langue visé, les besoins des bénéficiaires et des places disponibles parmi les offres de formation. A travers ce nouveau dispositif, le département et Est Ensemble espèrent augmenter le nombre de personnes inscrites dans un cours de français et améliorer l'adéquation entre l'offre de formation et les besoins linguistiques des habitants.

En 2023, 101 permanences ont été animées durant lesquelles 271 personnes ont été reçues par nos deux évaluatrices sur les 8 lieux de permanence. Dans 88% des cas une orientation a été proposée aux bénéficiaires. Pour les bénéficiaires pour lesquels une orientation n'a pas été réalisée, les freins d'accès à la formation ont été identifiés et notifiés.

Le travail de recensement de l'offre, qui a été débuté avant le démarrage des permanences, a continué tout au long de l'année avec la réalisation des visites de structures, des appels téléphoniques ou des demandes par courriel. En 2023, nous avons pu visiter 12 structures et recenser 190 formations linguistiques sur le territoire. Pour le suivi des personnes reçues, différents outils ont été créés (des fiches de liaison, des courriels automatiques, des retours sur le site internet, des tableaux). Nous avons pu récolter des informations de suivi pour 34% des bénéficiaires. Selon ces retours, 13% des bénéficiaires ont pu entrer en formation. Les réflexions sont menées pour améliorer les outils et sensibiliser les acteurs à l'importance des retours sur les orientations pour améliorer non seulement les modalités d'orientation mais aussi faciliter la création de parcours de formation pour les bénéficiaires.

Une autre mission d'importance du dispositif est la mise en réseau des acteurs linguistiques et du champ de l'insertion sociale et professionnelle dans l'optique de favoriser l'échange d'expériences et l'identification de tous les acteurs opérant sur le territoire. Dans cet objectif, nous avons réalisé :

- 4 réunions de lancement (1 au niveau EPT Est Ensemble et 3 au niveau des 3 unités territoriales d'Est Ensemble) réunissant les acteurs de l'insertion professionnelle ainsi que les acteurs de la formation et les acteurs institutionnels.
- 4 réunions de coordination linguistique rassemblant les acteurs offreurs des cours.
- 10 rencontres avec les prescripteurs (Maison de l'emploi, Agence locale d'insertion, France travail, mission locale et d'autres acteurs).

La troisième mission du réseau est l'observatoire qui vise à mettre en relation des statistiques précises sur les profils des personnes reçues, sur leurs besoins linguistiques et leurs éventuels freins et les statistiques sur les offres de cours disponibles sur Est Ensemble. Une base de données a été conçue et évolue en permanence pour pouvoir récolter les informations saisies par les évaluatrices afin de répondre aux exigences des institutionnels et des acteurs concernant les questions sur le besoin réel des bénéficiaires, son adéquation avec l'offre ainsi que toutes les questions liées aux problématiques d'orientation et d'entrée en formation. Le résultat de l'analyse de ces données sera présenté aux acteurs et aux décideurs lors des bilans qui vont être organisés au niveau de chaque ville entre juin 2023 et février 2024.

CHAPITRE 3.1

Solidarité internationale

HAÏTI



HAÏTI - Communautés rurales

de La Vallée de Jacmel et Baintet

Contexte national, une crise qui perdure depuis 2017

Haïti est le pays du continent américain où le revenu est le plus faible, avec un indice de développement humain (IDH) atteignant 0,535 en 2021 (PNUD 2022). De plus, c'est un pays particulièrement vulnérable aux aléas naturels, comme les séismes, les ouragans, des glissements de terrain et des sécheresses : "plus de 93% de sa surface et plus de 96% de sa population sont exposées au risque d'au moins deux aléas". Ces événements naturels aggravent la crise sociale et politique qui s'est accentuée depuis 2017, avec des événements tels que la crise du Covid-19 et l'assassinat du président Jovenel Moïse en 2021.

L'année 2023, suivant cette tendance, a été marquée par différents aspects politiques et sociaux qui ont généré une crise humanitaire multidimensionnelle. L'insécurité et la violence ont fortement augmenté à Port-au-Prince et dans ses environs à cause de bandes de gangs armés qui ont intensifié leurs attaques. Ces groupes ont recours au meurtre, à l'enlèvement et à la violence sexuelle pour terroriser la population et démontrer "leur capacité" de contrôler le territoire. Dans certains cas, ils ont brûlé des maisons et pillé, forçant la population à fuir et se déplacer.

La crise sécuritaire a également entraîné des événements sensibles dans les relations internationales :

- Les interventions d'urgence (CERF) des Nations Unies
- La fermeture de la frontière entre la République Dominicaine et Haïti au mois de septembre

De même, la crise s'est faite sentir au niveau alimentaire et a touché une grande partie de la population du pays : "Les Nations Unies estiment que près de la moitié de la population totale d'Haïti, qui représente 11,5 millions de personnes, souffre d'une grave insécurité alimentaire" (Human Rights Watch, 2023, p.3).

Articulation des projets et des actions

Habitat-cité et OJUCAH (Organisation des Jeunes Universitaires de Carrefour pour l'Avancée d'Haïti) travaillent ensemble depuis 2017 à la mise en œuvre d'actions d'amélioration de l'habitat et du cadre de vie avec notamment la formation d'artisan-e-s de la construction, la réhabilitation de maisons traditionnelles et la transformation d'abris temporaires en maisons durables avec et pour des familles en situation d'extrême pauvreté. Ces actions vont de pair avec le renforcement des compétences de l'équipe d'OJUCAH et des habitant-e-s à l'agriculture syntropique pour créer plus de fertilité des sols, tout en introduisant des espèces comestibles et des espèces pour la construction et le bois de chauffe. Habitat-Cité accompagne OJUCAH dans le renforcement de l'organisation dans des domaines comme la gouvernance, la participation, la protection et la régénération de l'environnement, l'équité de genre. Les deux organisations améliorent, ensemble et en s'appuyant sur leurs réseaux, leurs méthodologies pour diagnostiquer les Cultures Constructives Locales, les inégalités de genre et les violences faites aux femmes et aux enfants.

Habitat-Cité et OJUCAH ont mené ensemble la deuxième année du programme triennal AMHA - "Amélioration de l'habitat et du cadre de vie de communautés rurales à travers le renforcement des compétences locales avec une perspective de genre et une approche environnementale" (d'avril 2022 à mars 2025). Ce programme s'inscrit dans la continuité du projet triennal SIVUL - "Amélioration de l'habitat de personnes mal-logées en situation de vulnérabilité dans les communes de La Vallée de Jacmel et de Baintet en Haïti" (avril 2019 - mars 2022).

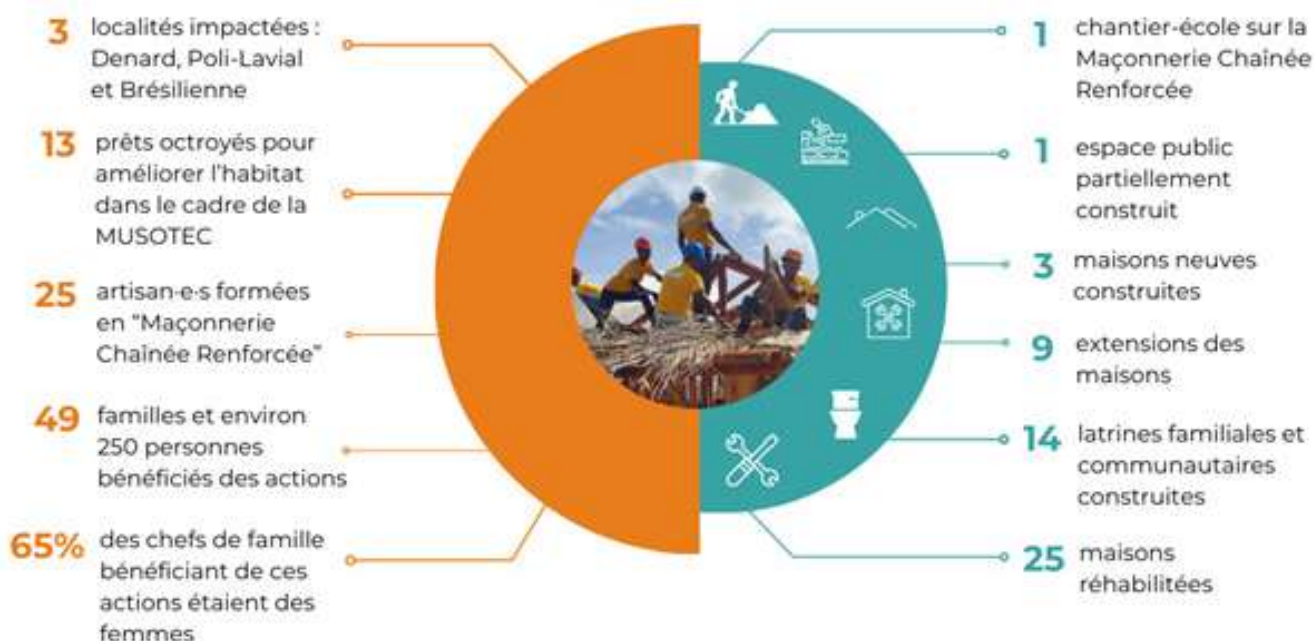
Habitat-Cité, CRAterre, ATECO (Association des Techniciens de la Construction) et OJUCAH sont partenaires d'un projet multi-pays (El Salvador - Haïti) soutenu par l'Agence Française de Développement. Les partenaires ont mené ensemble en 2023 la troisième année de la seconde phase du projet « Actions d'amélioration des lieux d'habitat et du cadre de vie avec et pour des femmes en situation précaire en Amérique Centrale et aux Caraïbes » (2021-2023).

Les principaux axes de travail de l'année

Habitat

Actions d'amélioration de l'habitat 2023

Ouvrages et actions réalisées



Ouvrages et actions réalisées :

- 49 familles et environ 250 personnes ont bénéficiés d'actions d'amélioration de l'habitat dans les localités de Denard, Poli-Lavial et Brésilienne, dont 65% des chefs de famille bénéficiant de ces actions étaient des femmes. Les actions comprennent les maisons neuves, les extensions et les réhabilitations, ainsi que la construction de latrines.

- 13 prêts octroyés pour améliorer l'habitat dans le cadre de la Mutuelle de Solidarité des Techniciens de la Construction - MUSOTEC.

- 3 maisons neuves construites (1 maison construite sous la forme d'un chantier-école en maçonnerie chaînée à Poli-Lavial ; 2 maisons selon les Techniques de Construction Locales Améliorées).

- 25 maisons réhabilitées.
- 9 extensions de maisons construites.
- 12 latrines individuelles et familiales construites (latrines traditionnelles avec fosse).
- 2 latrines publiques-communautaires.

construites (latrines traditionnelles avec fosse)

- 1 espace public partiellement construit dans la localité de Basanique, comprenant 2 latrines, 2 douches, 2 lavoirs et un espace de convivialité avec une estrade.

- 5 technicien-ne-s dont 4 personnes membres d'OJUCAH et 1 personne membre d'ATECO travaillent quotidiennement sur le suivi technique des actions d'amélioration de l'habitat.

Formations et expositions sur l'Habitat

- 2 journées d'exposition afin de sensibiliser les habitant-e-s aux Techniques Constructives Locales Améliorées (TCLA) et aux Cultures Constructives Locales (CCL), avec la participation des équipes d'OJUCAH et ATECO.

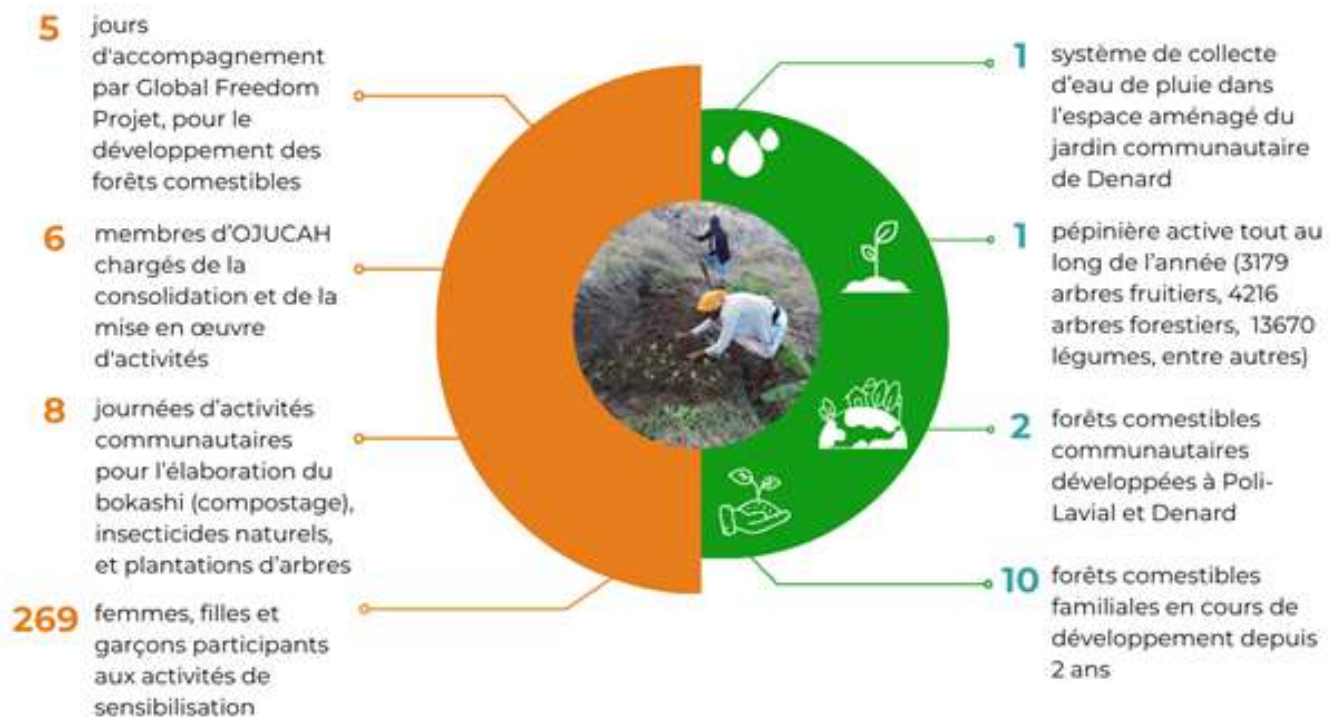
- 2 femmes artisanes de l'équipe d'OJUCAH ont participé avec ATECO à une semaine d'exposition sur les TCLA à l'Université Américaine des Caraïbes (AUC)

- 13 artisan-e-s formées par l'équipe d'OJUCAH ont participé à une conférence organisée par ATECO sur les Techniques Locales de Construction Améliorée (TCLA), à l'Ecole Technique Frère André Guimond (ETFAG).

Environnement

Actions d'amélioration de l'habitat 2023

Activités sur l'environnement



Forêts comestibles pilotes et familiales

En plus de l'action directe sur l'habitat, OJUCAH et Habitat-Cité travaillent sur le développement de forêts comestibles par le renforcement des connaissances et compétences de 6 membres d'OJUCAH (dont 4 femmes) et par l'accompagnement des familles volontaires pour développer des forêts sur leur terrain. Les forêts comestibles sont une alternative pour répondre à différents enjeux importants : la souveraineté alimentaire des familles, la pousse de bois pour la construction et la combustion, la reforestation et la régénération de la biodiversité.

Suivi et consolidation de forêts communautaires et familiales

- 1 système de collecte d'eau de pluie dans l'espace aménagé du jardin communautaire de De-

nard, qui permettra de stocker de l'eau pour les plantations durant les périodes de sécheresse.

- 2 forêts comestibles communautaires développées au cours des 3 dernières années à Denard et Poli-Lavial.
- 10 forêts comestibles familiales en cours de développement depuis 2 ans
- 1 pépinière active tout au long de l'année dans la localité de Poli-Lavial qui a produit 3179 arbres fruitiers (15 espèces différentes), 4216 arbres forestiers (16 espèces différentes), 13670 légumes (8 espèces différentes) et 9056 autres petites plantes (11 espèces différentes).

Formations et activités sur l'environnement

- 3 journées d'activités communautaires pour la formation et l'élaboration du bokashi et d'insecticides naturels afin de sensibiliser les habitant-e-s de Poli-La-

vial, avec la participation de 85 femmes et 74 hommes.

- 5 séances de plantations d'arbres et utilisation de compost dans les forêts communautaires et familiales de Poli-Lavial et Denard, avec la participation de 48 femmes et 62 hommes.
- 5 jours d'accompagnement pour le développement des forêts comestibles par un membre bénévole de l'équipe du Global Freedom Projet.
- 1 personne de l'équipe d'OJUCAH a été formée à la collecte de données GPS et pour la géolocalisation des forêts comestibles, par l'ingénieur agronome Johnny DUPEROY.
- 6 personnes membres d'OJUCAH et ATECO formées à la Cartographie Participative par CartONG.
- 6 personnes membres d'OJUCAH travaillent à la consolidation et à la mise en œuvre d'activités de sensibilisation sur les forêts comestibles, dont 4 sont des femmes.



Genre

Actions d'amélioration de l'habitat 2023

Activités sur le genre



Restitution du Diagnostic Participatif de Genre aux habitant-e-s

Une restitution aux habitant-e-s a eu lieu au mois d'août dans trois localités de La Vallée de Jacmel et Baint : Poli-Lavial (29 août), Denard (21 août) et Brésilienne (28 août). Ces échanges ont permis de réaliser un partage de l'information sur les processus et les principaux résultats du Diagnostic Participatif de Genre (DPG) mis en place avec la collaboration de deux consultant-e-s haïtiens et OJUCAH au cours du mois de juillet 2022.

La stratégie méthodologique et l'adaptation du contenu de ces séances de restitution ont fait l'objet d'un travail entre Habitat-Cité et les deux référents de genre d'OJUCAH. Le partage des résultats a été proposé avec une première partie de présentation et une seconde partie d'entretiens en groupes. Les outils utilisés lors des séances de travail ont été structurés autour des différentes thématiques abordées dans le diagnostic, dans le but de connaître les principales réflexions mobilisées suite au DPG et les attentes et recommandations des habitant-e-s sur la question du genre. Les outils ont été fournis aux participant-e-s en français et en créole haïtien, sous la forme d'un "Cahier de Restitution". Un total de 42 personnes ont participé aux journées destinées à cette démarche dans les trois localités.

Sessions des Clubs de Filles "Klub Tifi"

Le travail réalisé avec l'organisation Repanse Pouwva a permis de poursuivre les activités mises en place dans deux Clubs de Filles (Klub Tifi) à Lavial, un pour les jeunes filles de 10 à 14 ans et un autre pour les jeunes filles de 15 à 19 ans. Cependant, en 2023, le travail a été poursuivi seulement avec le premier groupe d'âge (10 à 14 ans). Il est à espérer que dans cette nouvelle phase, ce deuxième groupe pourra être reconstitué (15 à 19 ans). Les raisons pour lesquelles ce deuxième groupe n'a pas poursuivi les activités sont diverses : de nombreuses filles de ce groupe ont terminé l'école secondaire et sont parties dans des écoles professionnelles ou des universités ; certaines ont manqué de temps et ont quitté le groupe ; certaines sont impliquées dans un autre groupe de jeunesse de la commune (danse, culture, religion, etc.).

Ces espaces de rencontre, organisés pendant les dimanches, sont réservés aux filles qui, dans la société rurale haïtienne, n'ont pas facilement accès à l'espace public et à des loisirs. Les principaux objectifs de cette action sont : la détection de cas de violences ou de difficultés au sein des familles, la mise en sécurité des filles, la limitation de l'abandon scolaire, la facilitation de moments de partage et le tissage de liens et de coopération entre elles. Les thématiques abordées sont : le pouvoir, la communication, le leadership,



l'estime de soi, la finance, la santé chez les filles et les violences. Ces moments d'échange sont complétés par des activités récréatives, sportives, manuelles et culturelles ; comme les formations en peinture et macramé.

Un total de 27 séances hebdomadaires ont été réalisées avec le Club de filles, au cours de la deuxième phase. Après chaque présentation d'un sujet, les mentores donnent aux filles la possibilité de poser des questions. Les filles reviennent ensuite expliquer leur compréhension du sujet, si elles le souhaitent. A la fin de l'année, un événement dénommé "rencontre feed-back" a été réalisé et tous les parents, notables et membres d'OJUCAH ont été invités à participer. Les filles ont décidé de présenter des pièces de théâtre, des poèmes, des chants, des danses et des débats. Cette journée, à laquelle ont participé 96 personnes, a permis de sensibiliser les habitant-e-s aux enjeux de genre.

Rendre visibles les actions d'amélioration de l'habitat et des forêts comestibles

Habitat-Cité et OJUCAH ont prévu de valoriser et de

cartographier les actions menées dans les 12 forêts comestibles en cours de développement, dont 2 communautaires et 10 familiales. Avec l'objectif de consolider ce travail, d'en mesurer l'impact et de le rendre visible à la communauté.

A cette fin, Habitat-Cité et OJUCAH ont été accompagnés par CartONG pour créer une Base de Données (BDD) de toutes les actions du projet afin de rendre visible le travail mené (amélioration de l'habitat et forêts comestibles), et une formation à distance sur la cartographie participative ont été prévues.

Dans le cadre de ce processus, un agronome a soutenu le travail d'OJUCAH en collectant des données GPS sur le terrain, et a également formé un membre de l'équipe.

Suite à ce travail de préparation, six cartes ont été réalisées avec le soutien de CartONG et l'utilisation d'un Système d'information géographique de libre utilisation (QGIS). Ces cartes permettent de localiser les actions de l'association dans les domaines des réhabilitations, extensions et construction des maisons, de l'aménagement d'espaces communautaires et de forêts comestibles en cours de développement. Par ailleurs, deux sessions de formation à distance, animées par CartONG, sur les principes des cartographies participatives, ont été organisées pour les équipes d'OJUCAH et d'ATECO (6 personnes).



Partenariats

Dans le domaine des Techniques Locales de Construction Améliorées (TCLA), le travail d'OJUCAH est accompagné et soutenu par l'expérience et le savoir-faire d'ATECO (Association des Techniciens pour la Construction, Jacmel, Haïti) et de CRATerre (Centre International de la Construction en Terre, Grenoble, France). De la même manière, l'apprentissage de l'agriculture syntropique avec la collaboration du Global Freedom Project (USA) permet de développer des compétences pour améliorer les pratiques agro-écologiques, former des formateur-trices et continuer à développer des forêts comestibles, communautaires et familiales.

En ce qui concerne la prise en compte des inégalités de genre, le soutien de Repanse Pouvwva joue un rôle important dans l'accès aux droits des femmes et des filles dans la région de la Vallée de Jacmel et du Bainet.

Les partenaires locaux, OJUCAH et ATECO, établissent des liens avec les universités, les écoles, les réseaux de professionnels de la construction de la région, avec lesquels ils participent à des événements, des conférences, des journées portes ouvertes, entre autres, dans l'objectif de diffuser la méthode de travail (TCLA) et de promouvoir la construction et réparations de maisons traditionnelles, plus écologiques et durables. Une communication constante est maintenue avec les

municipalités et les autorités locales, qui sont toujours invitées aux activités éducatives et informatives destinées aux habitant-e-s. Il s'agit notamment de la mairie de La Vallée de Jacmel, ainsi que des établissements d'enseignement reconnus dans la région, tels que l'École Technique Frère André Guimond (ETFAG) et l'Université Américaine de la Caraïbe (AUC) aux Cayes.

Le caractère multi-pays du projet est renforcé par le travail développé avec FUNDASAL (Fundación Salvadoreña para el Desarrollo y Vivienda Mínima) au Salvador. Le soutien de l'Agence Française de Développement permet de partager les expériences de travail menées au Salvador et en Haïti, d'échanger des méthodes et des outils de travail.

CHAPITRE 3.2

Solidarité internationale

EL SALVADOR



EL SALVADOR

Contexte national, une année marquée par des atteintes aux droits humains

Le Salvador est l'un des pays les plus petits et les plus densément peuplés du monde, ce qui pose des défis en termes de disponibilité des ressources et des technologies pour assurer une bonne qualité de vie. Selon l'indice de développement humain 2021 (PNUD 2021), le pays a un indice de 0,675, ce qui le place parmi les pays les plus pauvres des Amériques. Le pays a connu des changements politiques et sociaux depuis la fin de la guerre civile en 1992, mais le Salvador reste confronté à des problèmes persistants, tels que la violence sociale, la migration, les inégalités sociales et le manque d'accès aux services de base.

Dans le contexte politique actuel, le Salvador demeure marqué par une tension palpable, principalement due à la concentration du pouvoir entre les mains du président Nayib Bukele. Les élections présidentielles et législatives de février 2024 ont vu le parti "Nuevas Ideas" maintenir un contrôle absolu sur l'État. Cependant, malgré la forte victoire de Nayib Bukele, avec 70,25 % des voix, le soutien au niveau des députés n'a pas été aussi massif. Bien que Bukele ait remporté 1'662.313 voix, les députés de "Nuevas Ideas" ont reçu environ un million de voix de moins, avec un total de 2,7 millions de voix pour le président. Le taux de participation à l'élection des députés a été de 52 % de la liste électorale, légèrement inférieur au 52,6 % enregistré pour l'élection présidentielle. Nuevas Ideas a obtenu 54 des 60 sièges de députés, selon les résultats officiels finalisés deux semaines après la promesse du Tribunal suprême électoral, tandis que les quatre sièges restants ont été attribués à des partis de droite (ARENA, Vamos, PCN et PDC).

Le gouvernement de Bukele continue à se caractériser notamment par une recherche de sécurité sociale, traduite notamment par une "guerre" contre les gangs, qui a officiellement débuté le 27 mars 2022 par un état d'urgence plusieurs fois prolongé à ce jour. Cela a conduit à plus de 70 000 arrestations massives (Le Monde/AFP du 15 février 2023), dont certaines ont été remises en cause pour leur manque de preuves et les violations des droits humains. De plus, un énorme pénitencier a été construit pour accueillir les membres présumés de gangs, ce qui soulève des critiques quant à l'efficacité et aux causes sous-jacentes de la vio-

lence, risquant d'exacerber le problème à long terme.

En 2021, le gouvernement a également proposé une législation controversée, telle que la loi sur les agents étrangers, qui vise à "interdire l'ingérence étrangère" et à taxer de manière agressive, à hauteur de 40 %, les transferts effectués par un gouvernement ou un donateur étranger en faveur de projets de la société civile ou d'organes de communication. À l'époque, la communauté internationale a exprimé ses inquiétudes à propos de cette loi et, dans certains cas, a pris des mesures telles que la suspension temporaire du financement. Toutefois, il n'est pas certain que cette loi soit finalement adoptée.

En février 2022, les députés salvadoriens ont approuvé une réforme du code pénal qui autorise la police à mener des opérations dites "secrètes" lors des investigations. Plusieurs journalistes s'inquiètent des dérives possibles, notamment après la révélation de l'utilisation du logiciel Pegasus pour espionner plusieurs d'entre eux. L'ONG canadienne Citizen Lab a révélé que les téléphones portables de 35 journalistes de six médias différents avaient été espionnés.

Cette année 2023 également, le gouvernement a annoncé la mise en œuvre d'une loi spéciale pour la restructuration municipale, qui implique d'importants changements dans la structure géopolitique et administrative du territoire national. Selon cette loi, sur les 262 municipalités existantes dans le pays, il n'en restera que 44, qui seront appelées districts.

Cette restructuration a suscité un niveau élevé d'incertitude parmi les citoyens, car elle représente une transformation significative de l'organisation territoriale. En outre, la mise en œuvre de la loi a eu un impact négatif sur l'emploi. Selon les prévisions de l'Alliance nationale "El Salvador en Paz", plus de 40 000 personnes devraient se retrouver au chômage à la suite de cette mesure, ce qui implique également une diminution significative des ressources destinées aux travaux locaux et à l'investissement social.

Il est important de noter que cette loi aura également une influence significative sur les territoires de travail, en particulier dans la gestion des permis de construction et autres activités administratives.

En termes de logement, d'accès à l'eau potable et de pollution de l'eau, le Salvador est confronté à d'importantes difficultés. Selon Habitat for Humanity, environ 80 % des ménages n'ont pas de logement adéquat, 70



% de la population n'a pas accès à l'eau potable et 90 % des eaux de surface sont polluées. Ces problèmes touchent principalement les familles pauvres, qui ne sont souvent pas incluses dans les plans de développement territorial et voient leurs revenus diminuer. Par conséquent, un pourcentage élevé de la population vit dans des bidonvilles et fait face à une situation de précarité financière qui rend difficile l'achat de matériaux de construction, l'accès aux loyers ou à la propriété, et l'obtention de services de base (DYGESTIC, Projections nationales, 1950-2025, p. 38).

En outre, le Salvador est particulièrement vulnérable aux phénomènes naturels tels que les ouragans et les tremblements de terre, et est régulièrement touché par des tempêtes saisonnières qui causent des dommages importants aux logements, aux infrastructures et aux cultures vivrières. En octobre 2023, la tempête tropicale Pilar a touché le pays, causant de nombreuses victimes et des dégâts matériels. Le changement climatique contribue également à la hausse des températures à l'échelle nationale et a augmenté la fréquence et l'intensité des événements extrêmes, tels que les précipitations excessives et les périodes de sécheresse.

Le 26 juillet 2022, Claudia Blanco, directrice de FUNDASAL, a été nommée chevalier de l'Ordre national du mérite, et le 11 décembre 2023, FUNDASAL a reçu

une mention spéciale du Prix des droits de l'homme à l'ambassade de France au Salvador. Cette prestigieuse distinction, attribuée par le gouvernement français, met en lumière et récompense les actions et projets de l'organisation qui protègent et promeuvent les droits humains sur le terrain.

Au cours de la cérémonie, l'ambassadrice Anne Denis-Blanchardon a exprimé son admiration pour les 55 années de travail de FUNDASAL et son engagement continu en faveur des droits humains, ainsi que pour son travail de collaboration avec les populations les plus vulnérables. Claudia Blanco, directrice de FUNDASAL, a exprimé sa gratitude et a reconnu les efforts de chaque personne impliquée dans l'institution, dont le travail a été fondamental pour la maintenir sur pied et continuer à avoir un impact positif sur la société.

Articulation des projets et des actions

Habitat-Cité et FUNDASAL ont mené ensemble en 2023 la troisième année de la seconde phase du projet « Actions d'amélioration des lieux d'habitat et du cadre de vie avec et pour des femmes en situation précaire en Amérique Centrale et aux Caraïbes » (2021-2023) et la première année du second projet triennal Production sociale collective de l'habitat au Salvador 2023-2025 (PROSOC). Ces actions sont cofinancées en partie par la Fondation Abbé Pierre et l'Agence Française de Développement.

Le projet Actions d'amélioration des lieux d'habitat et du cadre de vie avec et pour des femmes en situation précaire en Amérique Centrale et aux Caraïbes concerne deux localités :

- Cuna de la Paz, Département Chalatenango, avec les coopératives d'habitat ACOVICUPA (Association d'aide mutuelle pour le logement coopératif Cuna de la Paz) créée en 2005, et ACOVIAMET (Association coopérative de logement pour l'aide mutuelle El Triunfo) créée en 2008 ;
- El Potrerillo, dans le Département d'Usulután.

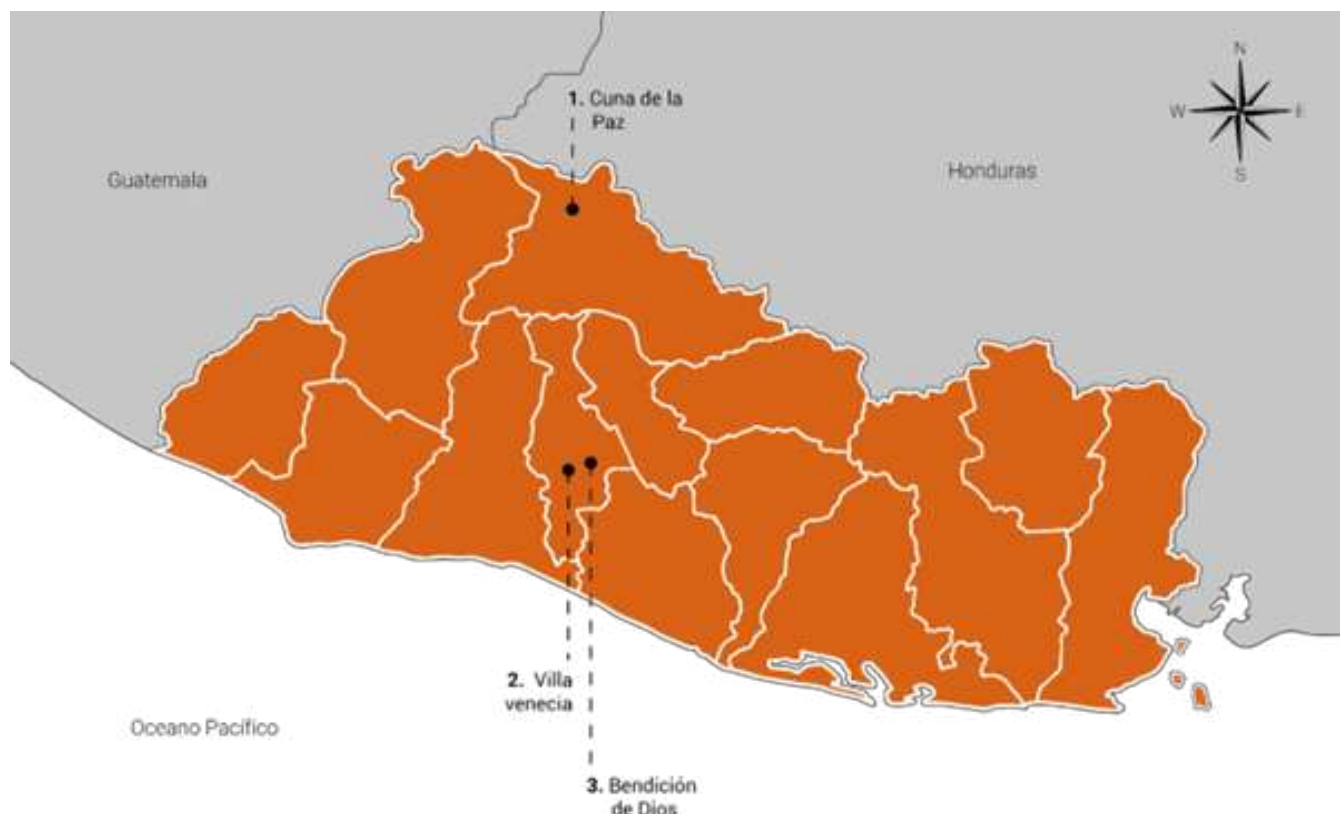
Le projet Production sociale collective de l'habitat au Salvador a été mené dans trois différents territoires :

- Cuna de la Paz, Municipalité La Palma, Départe-

ment Chalatenango ;

- Venecia, Municipalité de Soyapango, Département San Salvador ;

- Bendición de Dios, Municipalité d'Ilopango, Département San Salvador.



Construction du projet de logement Cuna de la Paz par les coopératives ACOVICUPA et ACOVIAMET.

Contexte et rappel

La communauté Cuna de la Paz est située dans la municipalité de La Palma, dans le département de Chalatenango. Elle se compose de deux coopératives de logement : ACOVICUPA (Asociación Cooperativa de Vivienda por Ayuda Mutua Cuna de La Paz), créée en 2005, et ACOVIAMET (Asociación Cooperativa de Vivienda por Ayuda Mutua El Triunfo), créée en 2008. De nombreux membres de ces coopératives, pour la plupart des femmes cheffes de famille, ont été expulsés de leurs maisons pendant le conflit armé qui s'est déroulé entre 1979 et 1992, et ont cherché refuge au Honduras. Au fil du temps, certaines de ces personnes sont retournées dans leur lieu d'origine et vivent aujourd'hui dans des conditions précaires, dans des zones rurales ou des zones à risque.

FUNDASAL accompagne les deux coopératives ACOVICUPA et ACOVIAMET depuis leur création. Avec le soutien de Fundasal, les coopératives ont finalement réussi à devenir propriétaires d'un terrain, après une recherche intensive, des négociations avec les propriétaires et un prêt accordé par FUNDASAL.

Pendant la première phase de trois ans (2019-2022), les questions d'urbanisme liées à la création du projet de logement ont été abordées avec le soutien de CRAterre et d'Habitat-Cité. Les 16 premières maisons ont été construites en adobe renforcé (briques de terre crue) et avec des modules sanitaires en quincha (sorte de torchis). L'ensemble des ouvrages ont été réalisés en autoconstruction assistée avec la mise en place des journées d'aide mutuelle et l'accompagnement de l'équipe technique et sociale de FUNDASAL.

Au cours de la première année de la deuxième phase triennale, l'objectif principal était d'achever la construction des 23 premières maisons et de commencer à construire le reste, soit 39 maisons. Il s'agissait également de permettre aux 23 premiers associé.e.s d'habiter leurs nouvelles maisons et de commencer à vivre en communauté.

Changement de système de construction pour la deuxième phase

Au cours de la phase 1 du projet, les équipes de travail de FUNDASAL, CRAterre et Habitat-Cité ont été confrontées à divers problèmes liés à l'obtention des



permis de construire, à l'ajustement de la conception des îlots, à la fabrication des adobes, notamment en termes d'espace, à l'augmentation constante du coût des matériaux depuis 2019, ainsi qu'au temps et à la charge de travail des associé.e.s. Ces difficultés ont entraîné un retard important dans la construction des maisons et à la fin de l'année 3 sur 23 chantiers 20 maisons étaient en cours de finition. Les ouvrages ont été finalisés au cours de l'année 1 du deuxième triennal.

Les équipes de travail ont élaboré des stratégies et discuté de la possibilité de changer de système de construction pour la continuité du projet. La technique connue sous le nom de quincha (Torchis) préfabriqué est une alternative pour plusieurs raisons : C'est une technique qui a été travaillée durant la phase 1 avec la construction des modules sanitaires, (Une structure porteuse métallique avec une structure interne de cadres en bois et vara de castilla garnis de terre)

Les murs sont plus fins que ceux d'une maison en adobe, ce qui permet d'économiser de l'espace sur le terrain et nécessite moins de terre pour les fabriquer, Le coût de construction est légèrement inférieur, avec une différence actuelle d'environ 770 USD par rapport

à une maison en adobe,

Le temps de travail nécessaire à la construction d'une maison quincha est inférieur à celui d'une maison en adobe, approximativement entre 2 à 3 mois (à confirmer à la fin d'un chantier en quincha).

Actuellement, le système de quincha préfabriqué n'est pas reconnu par les autorités locales comme une norme technique pour la construction de logements. Face à cette situation, FUNDASAL a entrepris divers efforts pour obtenir l'approbation de la communauté et des autorités locales. Cependant, le processus d'approbation a été entravé par la disponibilité limitée du bureau de planification et de gestion territoriale de la communauté de Cayaguanca à la Palma (OPLAGEST).

Malgré les difficultés, en novembre 2023, l'OPLAGEST a décidé de se familiariser avec le système et de valider le changement de système de construction de quatre maisons approuvées en adobe, et de continuer à délivrer les permis pour les maisons restantes. Ces progrès ont permis de commencer en novembre la construction des premières maisons utilisant le système de quincha.

D'autre part, les associé.e.s ont participé à divers ateliers pour se familiariser avec le système de construction en quincha et sont tout à fait d'accord pour l'adopter, principalement en raison de la réduction du temps nécessaire à sa mise en œuvre. Les associé.e.s ont même visité le projet en cours à Potrerillos (soutenu par l'AFD), où des maisons ont été construites avec ce système constructif. L'objectif de cette visite était de leur permettre de connaître l'opinion d'autres familles qui ont déjà adopté ce système, ainsi que de résoudre les doutes qu'ils pourraient avoir concernant le processus de mise en œuvre et d'entretien des maisons.

Changement de stratégie de mise en œuvre

En 2023, afin de permettre plus rapidement aux associé.e.s d'habiter les maisons construites, FUNDASAL a accompagné les coopératives dans une restructuration. C'est ainsi qu'il a été décidé que les membres les plus anciens des deux coopératives seraient réunis dans la coopérative ACOVIAMET et que les membres les plus récents seraient réunis dans la coopérative ACOVICUPA. Ce changement n'a pas été accueilli au départ comme une évidence, les membres des coopératives étant très attachés à l'historique du projet. Cependant, il est maintenant bien accepté, car il permet aux membres les plus anciens et ayant déjà fourni un temps de travail considérable de pouvoir investir les maisons construites.

Pour rappel, dans le cadre des projets de coopéra-



tives de logement accompagnés par FUNDASAL, afin de garantir une qualité de construction égale, l'ensemble des familles travaillent à la construction de l'ensemble des chantiers et à la fin l'attribution des logements se fait par tirage au sort. La restructuration des coopératives permet donc de ne pas attendre la construction des 62 maisons pour que les familles puissent occuper les maisons déjà construites.

Avec la modification de la technique de construction et la restructuration des membres des deux coopératives, il a été décidé d'identifier trois étapes de projet :

Etape 1 :

Cette phase permet de finaliser les 23 premières maisons en adobe renforcé.

Etape 2 :

Cette phase consiste à construire 39 maisons en quincha préfabriquée. .

Etape 3 :

Il s'agira de la construction collective d'infrastructures communautaires, telles qu'un atelier pour la confection et la décoration d'objets d'artisanat, des points de vente et autres.



Avancement de la construction de l'étape 1

Au mois de décembre 2023, des progrès significatifs ont été réalisés dans la construction des maisons. Les 23 maisons en adobe renforcé étaient achevées à 97 %, leur système hydraulique à 65 % et le système électrique de leurs polygones à 100 %. Parmi ces logements, 7 étaient déjà connectés à l'électricité domestique et 5 d'entre eux étaient déjà habités.

Tirage au sort des maisons

Une stratégie courante dans les coopératives de logement pour s'assurer que toutes les familles contribuent de manière égale et adéquate au projet consiste à ce que les familles ne soient pas au courant de l'attribution des maisons. Par conséquent, lorsque les maisons sont presque achevées, un tirage au sort est organisé pour déterminer la maison que chaque famille occupera.

Le 7 septembre 2023, le tirage au sort de 20 maisons construites en adobe renforcé a été organisé pour les associé.e.s de la coopérative ACOVIAMET. Cet événement a été conçu comme une stratégie de motivation pour les membres, et au cours de l'événement, les associé.e.s ont partagé leurs expériences.

Avancement de la construction de l'étape 2

Au cours du premier semestre de l'année, les activités suivantes ont été réalisées :

- Des ateliers de conception participative,
- La conception finale des maisons en quincha et la planification urbaine de l'îlot 4,
- La gestion des permis de construire avec l'entité OPLAGEST.

En juin 2023, l'exécution des 4 premières maisons en quincha a été initiée avec l'approbation de l'OPLAGEST et l'acceptation des habitants. Au cours du premier trimestre 2024, il est prévu de vérifier les conditions du terrain et de concevoir l'urbanisme de l'îlot 5.

La distribution électrique des îlots 4 et 5 est schématique et en cours de conception par un professionnel. Le projet électrique consiste à installer 258 mètres de ligne secondaire biphasée avec deux points de connexion, plus un réseau de polarisation comprenant l'installation d'un transformateur.





Communauté de Villa Venecia

Contexte

La communauté de Villa Venecia est située dans la municipalité de Soyapango, dans le département de San Salvador. Elle est composée de 32 familles qui ont longtemps travaillé dans les plantations de café d'un riche propriétaire terrien. Cependant, ces familles ont été expulsées et partiellement relogées sur un autre terrain par leur ancien employeur. Après de longues négociations, l'employeur a accepté de construire 14 maisons uniquement pour les ménages qui avaient été expulsés et dont l'ancienneté dans la plantation de café était plus grande. Malheureusement, ces 14 maisons ont été construites avec une qualité médiocre et sans tenir compte des conditions du terrain, tandis que les autres familles expulsées n'ont reçu aucun logement.

Au cours de la première phase du projet, 14 maisons ont été construites pour les familles qui s'étaient retrouvées sans domicile. De plus, des travaux ont été effectués dans les rues principales de la communauté et des infrastructures ont été mises en place pour la gestion de l'eau au sein de la communauté. Tout cela a été possible grâce au travail acharné des familles dans le cadre de l'entraide mutuelle.

Les familles ont maintenu leurs maisons en bon état et certaines d'entre elles ont commencé à les agrandir en utilisant leurs propres ressources et connaissances. Cet engagement reflète l'effort continu des habitants pour améliorer et personnaliser leurs maisons en fonction de leurs besoins et de leurs capacités. FUNDASAL continue d'être une référence technique pour résoudre tous les doutes que les habitants peuvent avoir concernant l'extension de leurs maisons, étant donné que la plupart d'entre elles sont réalisées en utilisant d'autres systèmes de construction que la maison de base.

Actions prévues

Pour la deuxième phase du projet, la communauté sera soutenue dans la recherche de fonds pour poursuivre le processus d'amélioration de la communauté. La nécessité de disposer de plus d'espaces communs et récréatifs bénéficiant à tous les résidents est clairement reconnue. Par conséquent, des efforts seront faits pour obtenir des ressources financières afin de construire ces espaces, satisfaisant ainsi les besoins récréatifs et sociaux de la communauté. Pour ce faire, FUNDASAL travaillera en étroite collaboration avec la communauté, en l'accompagnant et en la conseillant dans l'identification des sources de financement. En mai 2023, avec CINDE, un projet a été formulé et soumis à la Fondation Gloria de Kriete pour l'amélio-

ration de la salle communautaire, de la cuisine communautaire, de l'espace récréatif et du gymnase pour femmes de Villa Venecia ; nous attendons actuellement une réponse.

D'autre part, l'équipe technique est chargée de contrôler en permanence l'état des maisons construites et du système de collecte des eaux de pluie installé dans la communauté. Cette supervision périodique permettra d'identifier les problèmes potentiels, de garantir le bon entretien des maisons et d'assurer le bon fonctionnement du système de collecte de l'eau. Si des déficiences ou des réparations sont détectées, les mesures nécessaires seront prises pour les résoudre et garantir l'habitabilité et l'utilisation correcte des installations, grâce au suivi et à l'engagement établi avec la communauté.

Lors des visites effectuées en décembre, les habitants ont déclaré que les nouveaux projets à développer s'articulent autour de la construction de la mémoire, dans le but de transmettre l'histoire de la communauté aux jeunes générations et de les sensibiliser à l'importance des droits acquis (accès au logement et à la terre) et à la nécessité de les préserver.

Communauté de Bendición de Dios.

Contexte

La communauté de Bendición de Dios est située dans la municipalité d'Ilopango, dans le département de San Salvador. Elle est composée de 88 familles qui ont quitté la zone rurale pour occuper des terrains municipaux à la périphérie de la ville afin de trouver des moyens de subsistance et d'améliorer leurs conditions économiques. Il y a 17 ans, FUNDASAL a commencé son travail dans cette communauté par le biais du projet "Programa de Mejoramiento de Barrios" (Programme d'amélioration des quartiers). À l'époque, l'endroit était inhabitable, les maisons se trouvaient dans des conditions précaires et les familles n'avaient pas accès à l'eau potable ni aux services de base. En outre, la zone était constamment exposée à des risques de glissement de terrain en raison de sa proximité avec une zone à risque.

Le terrain qui appartenait à l'origine à la municipalité est désormais la propriété des habitants, et toutes les familles ont leurs propres titres de propriété. Grâce au programme d'amélioration des quartiers pour la période 2008-2013, tout un processus de renforcement organisationnel, d'entraide, de travail avec les enfants et les jeunes a été réalisé, ainsi que la création de terrasses pour les parcelles, la construction d'ou-

vrages de protection pour atténuer les risques liés aux glissements de terrain, les systèmes d'eau potable, d'égouts et d'eau de pluie, la maison communautaire, le réaligement des passages, les parcelles ont été définies de manière appropriée. Il est important de souligner que toutes les familles de la communauté ont accès à l'eau potable et ont été raccordées à tous les services domestiques de la ville.

Le travail conjoint entre FUNDASAL et les habitants de Bendición de Dios a été fondamental pour transformer cet endroit en un environnement habitable et sûr. Bien que des améliorations significatives aient été réalisées, il est important de reconnaître que les conditions de logement sont encore précaires, car beaucoup d'entre elles sont construites avec des matériaux tels que des tôles, du plastique et du bois. Cette situation continue d'engendrer l'exclusion et la stigmatisation au sein de la communauté.

Pour résoudre ce problème, il est nécessaire de trouver la meilleure solution pour améliorer les conditions de logement dans la communauté de Bendición de Dios. À cette fin, une étude de faisabilité sera réalisée pour évaluer les options disponibles. Dans cette deuxième phase du projet, nous chercherons à concevoir un projet architectural et urbanistique innovant et participatif qui réponde aux besoins des 88 familles.

Concours de conception architecturale

L'objectif de ce concours était de recueillir des idées pour la conception des 88 maisons et leur urbanisation dans la communauté de Bendición de Dios. Un appel à propositions a été diffusé auprès des étudiants en architecture et des professionnels indépendants intéressés, et en même temps un jury composé de membres d'Habitat-Cité, de FUNDASAL, de la FPDICHSS et de professionnels experts en logement social, principalement des architectes et d'autres sociologues, a été rassemblé.

9 propositions de conception ont été compilées et présentées à la communauté. Le jury les a évaluées et, le 26 janvier 2024, les prix des première, deuxième et troisième places ont été décernés, ainsi que deux mentions spéciales. Ces propositions ont été compilées dans un magazine graphique qui sera joint à ce rapport. Les idées lauréates serviront de base à l'élaboration du plan directeur du projet, qui fera l'objet d'un travail de traduction par l'équipe technique de FUNDASAL, avec l'appui d'Habitat-Cité.

Actions de suivi social

Grâce à la contribution de L'Agence des Nations Unies



pour les réfugiés (ACNUR), des ressources ont été allouées pour mener à bien diverses activités en 2023, telles que le diagnostic participatif des personnes âgées et des femmes, ainsi qu'un plan de travail avec trois axes : les enfants et les adolescents, le logement et les infrastructures, et la santé :

- Enfants et adolescents : comprend la gestion des infrastructures et du mobilier des espaces récréatifs, ainsi que la mise en œuvre de formations destinées aux enfants et aux jeunes de la communauté.
- Logement et infrastructures : il s'agit de la gestion des travaux d'atténuation du mur de soutènement avant de la communauté et du talus arrière, de la gestion de l'éclairage des passages, de la gestion des fournitures et du mobilier de la maison communautaire, et de la signalisation de la route.
- Santé : il s'agit de mener une campagne de nettoyage pour la prévention des maladies, de gérer les processus de soins psychologiques et de sensibiliser aux soins et à la propreté des animaux de la communauté.

Ces activités ont permis de réaliser des actions concrètes qui profitent à la communauté, renforcent le tissu social et contribuent à l'amélioration générale de la qualité de vie de la communauté.

CHAPITRE 3.3

Solidarité internationale

COLOMBIE



COLOMBIE

Habitat Cité travaille dans la zone Amérique centrale et Caraïbes depuis plus de 15 ans, soutenant les populations francophones (Haïti) et hispanophones (Nicaragua et El Salvador) vulnérables. Au cours des deux dernières années, l'organisation a cherché à étendre son engagement dans la région Amérique latine et Caraïbes afin d'appliquer les connaissances acquises lors des expériences antérieures dans d'autres territoires et de favoriser les échanges de connaissances et de pratiques entre ses partenaires locaux. La Colombie, située sur le littoral de la mer des Caraïbes, est un pays très diversifié avec une histoire complexe et est actuellement engagé dans un processus de reconstruction suite à la signature des accords de paix avec le groupe armé FARCEP.

L'équipe de Solidarité Internationale d'Habitat Cité possède une expérience préalable dans la région, et deux personnes disposent d'une connaissance approfondie de la réalité colombienne. Ana Katherine Carreño, architecte colombienne, diplômée du DSA "Architecture de terre, cultures constructives et développement durable" de CRAterre – ENSAG et Marie-Claude Acero, vice-présidente d'Habitat Cité, qui entretient des liens étroits avec le pays et s'y rend fréquemment.

Mission de prospection

En mars 2023, Ana Katherine Carreno et Marie-Claude Acero ont réalisé une mission de prospection en vue de rencontrer différentes organisations et groupes d'habitant-es.

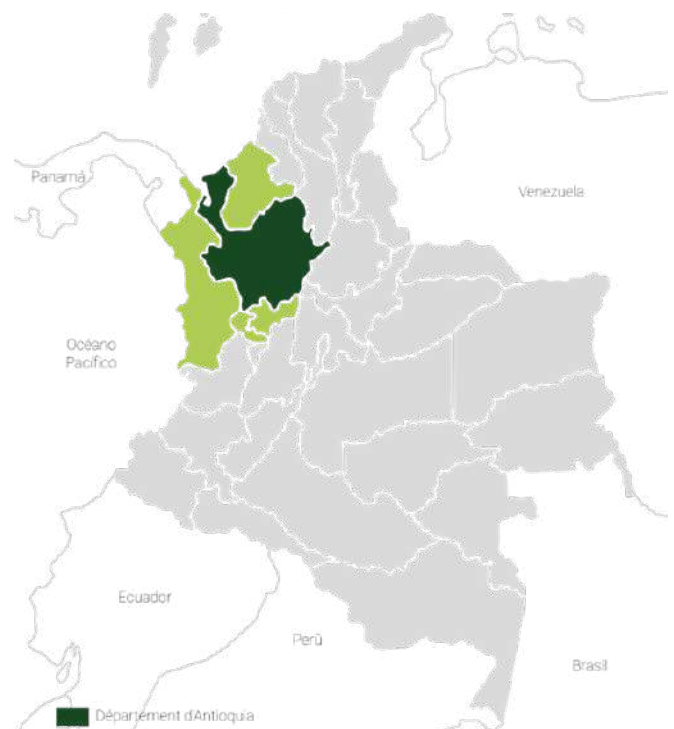
En amont de la mission, l'équipe a réalisé une étude bibliographique pour se familiariser avec le paysage des organisations locales œuvrant dans le domaine de l'habitat en Colombie. Ces organisations sont relativement peu nombreuses ; la plupart se concentrent sur des problématiques telles que la garde d'enfants, l'éducation, la souveraineté alimentaire, l'organisation de la société civile, la défense des droits des populations autochtones, les leaders sociaux et environnementaux, les droits des femmes, ainsi que l'accès à l'eau et à la santé.

Suite à cette revue, plusieurs organisations ont été identifiées comme étant intéressantes à contacter, car elles travaillent dans le domaine de l'habitat, partagent nos objectifs et sont situées dans la même région du nord de la Colombie. Cependant, étant donné la taille considérable du pays (plus de 1 million de km², soit une fois et demie la taille de la France) et son caractère montagneux, les déplacements peuvent être difficiles. Des réunions virtuelles ont été organisées avec chacune de ces organisations, et un itinéraire a été établi.

Il s'agissait au départ suite à cette mission de sélectionner un partenaire local et un ou deux groupes d'habitant-e-s avec lesquels il aurait été possible de

collaborer à la construction conjointe d'un projet. Pour atteindre ces objectifs, Ana Katherine et Marie-Claude se sont rendues dans le nord de la Colombie, ont visité divers endroits et ont recueilli autant d'informations que possible malgré la courte durée de leur séjour.

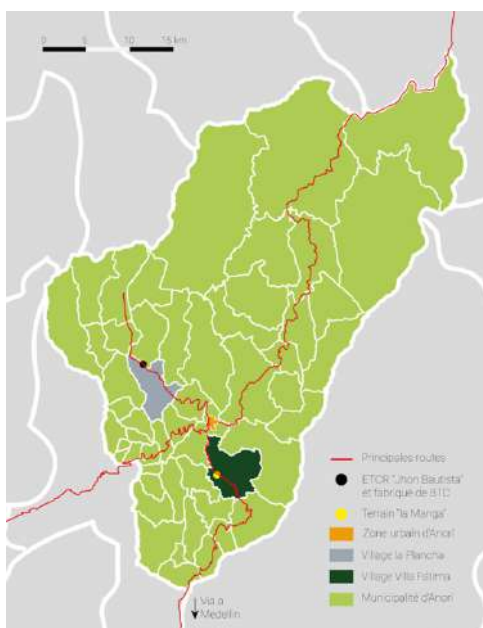
A l'issue de cette première mission, les éléments recueillis ne nous ont pas permis tout de suite d'avoir une stratégie claire pour la suite. Dans un deuxième temps, après des échanges avec la mission de vérification de la paix de l'ONU et le Conseil National de Réincorporation des anciens combattants signataires des accords de paix (CNR), nous avons identifié cinq groupes d'anciens combattants, à différents endroits du pays, avec des problèmes de mal-logement. Puis, lors d'un des échanges, nous avons appris l'existence d'une confédération dans le nord-ouest du pays, dont fait partie la Fédération de l'économie solidaire Efrain Guzman (FESEG). Cette fédération est en lien avec divers groupes d'habitant-e-s et accompagne certains de ces groupes dans le développement d'activités économiques.



Depuis septembre 2023, les deux organisations, la FESEG et Habitat-Cité collaborent étroitement à la formulation d'une phase de projet grâce aux échanges avec le CNR et l'ONU depuis mars 2023. Elles apportent leur expérience dans la gestion et la mise en œuvre de programmes d'économie solidaire et d'amélioration de l'habitat, notamment en ce qui concerne le système coopératif, les processus de réincorporation économique, sociale et politique, ainsi que la formation technique et l'utilisation de matériaux locaux.

Les deux organisations prévoient une année de projet, avec un soutien principal de la Fondation Abbé Pierre, d'août 2024 à juillet 2025. Il s'agirait d'accompagner dans un premier temps un groupe de 28 signataires des accords de paix de l'ETCR Jhon Bautista (Espaces Territoriaux de Formation et de Réincorporation) dans la construction de 4 maisons pilotes en briques de terre comprimée sur un terrain qui a été octroyé aux 28 familles dans le village de Villa Fatima.

Le projet sera mené dans la municipalité d'Anorí, Antioquia en Colombie, avec les signataires de l'AFP et leurs familles. Il se concentrera sur l'amélioration de l'habitat, la promotion de la qualité de vie et le renforcement des processus d'autogestion, dans un premier temps avec les signataires des accords de paix et leurs familles. Cette initiative est conçue comme la première phase d'un projet pilote qui souhaite démontrer qu'il est possible d'atténuer les conditions de vulnérabilité dans lesquelles se trouvent ces familles, de favoriser leur réincorporation dans la société, grâce à la construction participative de logements et au renforcement des capacités d'organisation et de gestion. A terme, les partenaires, accompagnés de la Mission de vérification de la paix de l'ONU et du CNR souhaitent que ce projet serve de modèle et qu'il contribue au développement durable, à la réincorporation et à la consolidation de la paix dans le pays.





San MIGUEL, Arcángel

Defiéndenos del mal,
protéganos en la adversidad,
y guíanos por el camino
de la verdad, de la justicia
y de la paz.

CHAPITRE 4

COMMUNICATION



Réalisation de vidéos

Nouvelles vidéos :

- « Permaculture en Haïti » (183 vues) et « Stage de permaculture en République Dominicaine » (48 vues) mises en ligne en mars 2023.

Communication digitale : statistiques

Habitat-Cité

- **habitat-cite.org** : 2 500 visites/mois en moyenne. 30 000 visiteurs sur l'année. Pages les plus visitées : Equipe, Projets d'Accès aux droits, Contacts.
- **Facebook** : 1365 abonnés (+ 138). Audience composée à 60% de femmes et à 40% de 25-44 ans.
- **LinkedIn** : 287 abonnés (+ 141)
- **Twitter** : 227 abonnés
- **Instagram** : lancé en septembre 2023. 55 abonnés
- **Youtube** : 17 vidéos en ligne. 5337 vues

Meilleures audiences des vidéos en ligne, en 2023

1. Formation linguistique à visée professionnelle : 758 vues
2. La terre en partage (Nicaragua) : 631 vues
3. Métamorphose des bidonvilles (Mémoire des projets d'Habitat-Cité au Nicaragua) : 630 vues. Mise en ligne en septembre 2023.

- **Newsletter** : lettre d'informations tri-mestrielle. 1005 abonnés (-5), avec un taux d'ouverture moyen de 38% (+ 3%)

Action Pour l'Habitat

- **action-habitat.org** : 900 visites/mois en moyenne. 10 900 visiteurs sur l'année
- **Facebook** : 483 abonnés (+ 62)
- **Youtube** : 7 vidéos en ligne. 498 vues



Médias

Presse institutionnelle

- Février 2023 : Seine St Denis, le Magazine. « Aide aux réfugiés ». <https://lemag.seinesaintdenis.fr/Ukraine-la-Seine-Saint-Denis-toujours-solidaire>.
- Juillet 2023 : Journal du MRAP. « Immigration : la grande intégration ». Double page sur les Roms et Habitat-Cité à travers le témoignage de deux personnes accompagnées par Habitat-Cité.

TV

- Juillet 2023 : TV5 Monde. « Grand Angle : comment en finir avec la spirale de violence en Haïti ? » <https://youtu.be/Tgc6ZloZhn4?feature=shared>

Evènements

- 13/05 : Cérémonie Label Paris Europe
- 02/06 : Assemblée générale
- 16/06 : 20 ans d'Habitat-Cité
- 09/09 : Salon des associations de Pantin
- 19/10 : Projection 3 ans d'ateliers artistiques. Les demandeurs et demandeuses d'emploi étrangers qui participent au projet Parcours Emploi ont eu l'occasion de montrer leurs talents artistiques lors d'une projection au Ciné 104 de Pantin.

Collectes de dons

- La campagne de décembre 2023, « Soutenir l'insertion des exilés par l'apprentissage du français », a recueilli 1965 €. Au total, sur l'année entière, ce sont 7 374 € de dons qui ont été collectés.



Bailleurs et financeurs

Agence Française de Développement
Barreau de Paris Solidarité
Caisse d'Allocations Familiales (CAF) de Seine-Saint-Denis
Caisse des dépôts et consignations
Département de Seine-Saint-Denis
Erasmus +
Est Ensemble
Fondation Abbé Pierre
Fondation Banque Populaire
Fondation Crédit Mutuel
Fondation de France
Fondation Saint Gobain
Fondation Selavip
Fonds Transmission et Fraternité
Label Paris Europe
Ministère de la Cohésion Sociale
Ministère du Logement
Ministère du Travail
Préfecture de Paris
Préfecture de Seine-et-Marne
Préfecture de Seine-Saint-Denis
Ville de Pantin
Ville de Paris
Ville du Pré-St-Gervais





Crédits photos

Benjamin Bourdon
Kathy Carreno
Pablo Chignard
Stéphane Etienne
Kristina Gancarova
Clara Marchaud



62, rue Vergniaud
75013 Paris
Tél. : 01 45 88 71 75
www.habitat-cite.org